

L'ACTIVITÉ 2015 EN SANTÉ- SÉCURITÉ AU TRAVAIL



EFFECTIFS ET POPULATIONS

Equipes SST MSA	p 4 - 5
Populations concernées	p 6 - 7

AXES DE DÉVELOPPEMENT NATIONAUX (ADN)

Risque chimique	p 8 - 9
Troubles musculo-squelettiques	p 10 - 11
Risques psychosociaux	p 12 - 13
Risques liés aux animaux et zoonoses	p 14 - 15
Très petites entreprises agricoles	p 16 - 17
Risques liés aux équipements de travail agricoles	p 18 - 19

AXES MUTUALISÉS D'INTERVENTION (AMI)

Enseignement agricole	p 20
Saisonniers	p 21
Nouveaux installés	p 22
Travailleurs vieillissants	p 23
Risque routier professionnel	p 24
Acteurs de prévention en grandes entreprises	p 25

FILIÈRES

Bilan des actions menées et des mesures et aides déployées par filière	p 26 à 31
--	-----------

ETUDES ET ENQUÊTES

AGRICAN	p 32
SUMER	p 32 - 33

ETUDES, RECHERCHE ET INSTANCES DE PRÉVENTION

Etudes, recherche et travaux de normalisation	p 34
Instances de prévention	p 35

FONCTIONS SUPPORTS

Formations, Juridique	p 36
Sauvetage et Secourisme, Evaluation	p 37
Budget	p 38

PROMOTION DES ACTIONS

Valorisation et promotion des politiques sociales	p 39
---	------

CAISSES GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ SOCIALE (CGSS)

Activité et actions menées dans les départements d'Outre-Mer	p 40 - 41
--	-----------

GESTION DU RISQUE (GDR)

Données de sinistralité au service de la prévention des risques professionnels	p 42
--	------

Merci à l'ensemble de l'équipe
de la Direction Santé-Sécurité au Travail
de la CCMSA pour leurs contributions.

Rapport d'activité 2015 en Santé-Sécurité au Travail
Comité de pilotage : M. CAYON, L. ESTEVE, C. GONZALEZ,
S. de la FABREGUE, E. MARCOT
Coordination éditoriale : F. JACQUET-LIBAUE, E. MARCOT
Contributeur GDR : E. HUGUES
Montage graphique : Grafycom
Crédits photos : BartCo, D. Eugene, M. Gallien, J.M. Delage,
A. Kernann, F. Beloncle, P. Aucante, T. Lannie, Istock-photo,
Fotolia.com et Author's Image - CCMSA - Service Image(s) -
Droits réservés



Franck Duclos,
Directeur Délégué
aux Politiques Sociales
CCMSA

L'élaboration du plan Santé-Sécurité au Travail 2016-2020 a profondément marqué l'année 2015. Elle a mobilisé les énergies tant du réseau que de la caisse centrale.

Nous l'avons construit avec l'ambition de franchir un palier dans la réduction des accidents du travail et des maladies professionnelles des assurés du régime agricole. Nos études de sinistralité nous ont ainsi permis d'identifier les secteurs d'activité et les risques dont l'accidentologie est la plus forte et la plus coûteuse. Nous avons décidé de les retenir comme priorités stratégiques et de leur porter un effort spécifique de maîtrise des risques. Ce nouveau plan se matérialise par des actions ciblées qui seront suivies avec des indicateurs. Nous avons négocié la COG 2016-2020 en nous référant à ce cadre stratégique et ainsi assuré la cohérence entre la COG et le PSST.

Dès 2016, chaque MSA s'est mobilisée pour décliner le plan au niveau local.

Au-delà du PSST, 2015 nous a permis d'avancer sur des sujets majeurs comme l'expérimentation AFSE, généralisée en 2016, ou le plan de lutte contre le suicide. Ce plan a été évalué et renforcé dans sa nouvelle version.

Je tiens à remercier les médecins du travail, les conseillers en prévention et les infirmiers santé au travail, ainsi que leurs équipes administratives qui ont mené ensemble au quotidien tous ces chantiers. Je veux aussi marquer ma reconnaissance pour le travail réalisé par les équipes de la Direction de la SST et plus largement de la Direction Déléguée aux Politiques Sociales, avec un témoignage particulier d'estime à Michel GAGEY.

Je vous invite à découvrir au fil des pages toute la richesse de l'action de la MSA en Santé-Sécurité au Travail, au travers des éclairages des experts nationaux, de zooms sur des actions nationales et de la cartographie des actions locales en lien avec chacune de nos grandes priorités. Ce sont de beaux exemples de nos outils au profit de la santé de nos assurés qui est notre préoccupation quotidienne.

Excellente lecture à tous.

Franck DUCLOS

Les équipes SST en MSA

Bilan des effectifs

MSA

On recense 34 services de Santé-Sécurité au Travail et pour une MSA (Charentes) une association de santé au travail et un service de prévention des risques professionnels.

Le réseau SST est composé (effectifs et équivalent temps plein - ETP dédiés exclusivement à la SST):

• des équipes pluridisciplinaires de santé au travail:

- 378 médecins du travail équivalant à 274,7 ETP,
- 91 infirmiers de santé au travail équivalant à 90,4 ETP, dont 29 infirmiers sont formés ou en cours de formation en santé au travail (DU ou Licence)*,
- 401 assistants médico-administratifs pour la santé au travail équivalant à 316,3 ETP.

• des équipes de Prévention des Risques Professionnels (PRP):

- 261 conseillers PRP équivalant à 250, 6 ETP,
- 126 assistants PRP équivalant à 59,9 ETP.

L'effectif total est de 991,9 ETP.

*Le recrutement et la formation des infirmiers de santé au travail ont commencé en 2013 dans le cadre de la réforme de 2011 de la santé au travail.

Source: fichiers annuels des effectifs et ETP MSA 2014

CCMSA

La direction SST de la CCMSA est composée de deux entités:

- l'Echelon National de la Santé-Sécurité au Travail comprenant le Collège Médical et le Département Prévention des Risques Professionnels,
- le Département Expertise, Pilotage et Suivi Budgétaire (comprenant le Service Appui au Pilotage et Suivi budgétaire).

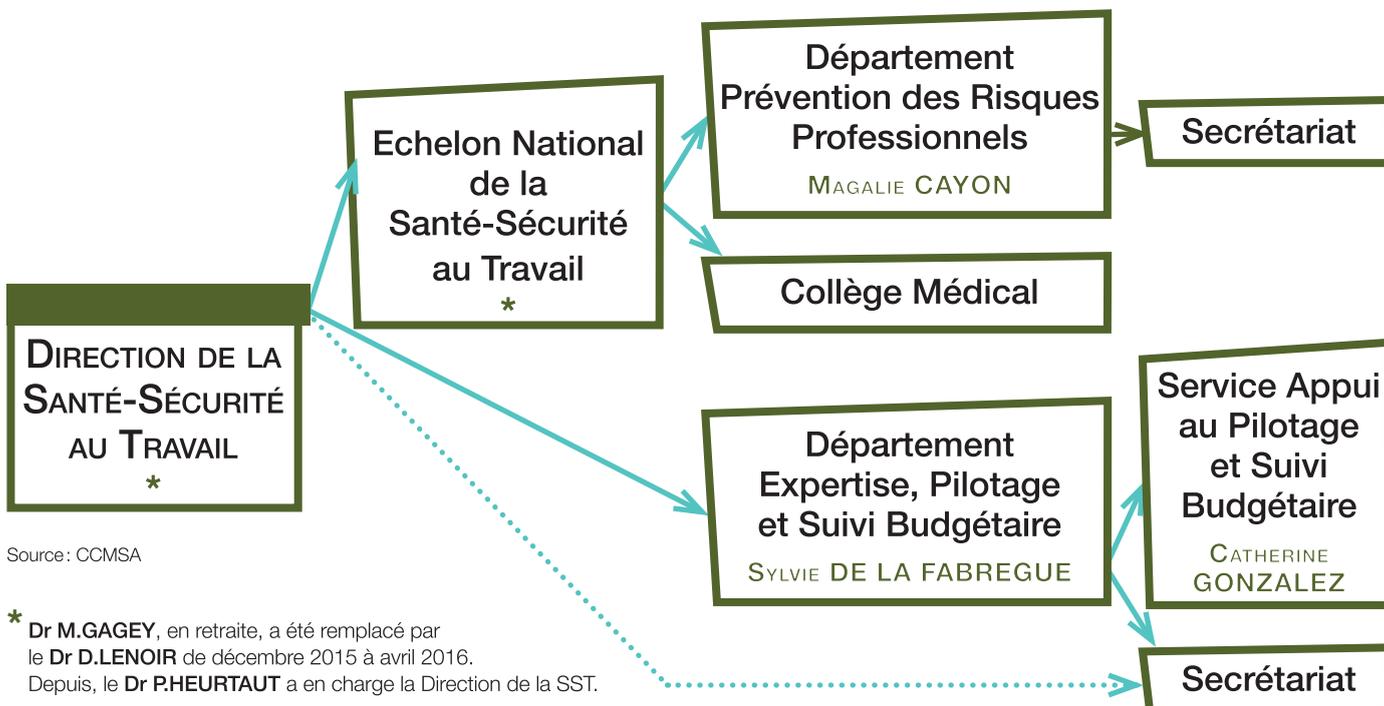
En 2015, la direction SST est composée (effectifs et ETP) de:

- 1 directeur SST (1 ETP),
- 4 médecins nationaux du travail équivalant à 2,5 ETP,
- 1 infirmier santé au travail équivalant à 1 ETP,
- 4 assistants équivalant à 3,8 ETP,
- 4 responsables administratifs équivalant à 3,9 ETP,
- 10 conseillers nationaux en prévention équivalant à 9,8 ETP,
- 11 chargés de missions/chargés d'étude équivalant à 9,6 ETP,

L'effectif total est de 31,6 ETP.

Source: CCMSA

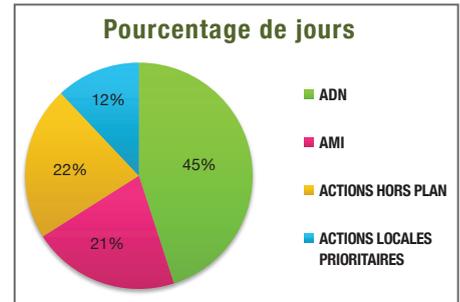
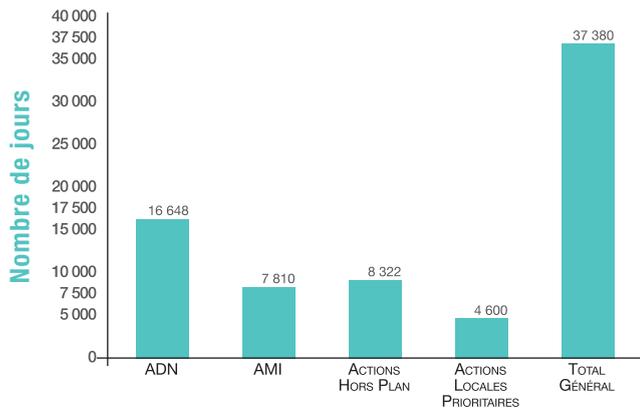
Organigramme de la Direction de la Santé-Sécurité au Travail (DSST) de la CCMSA



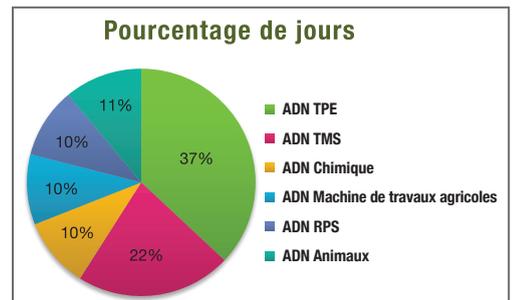
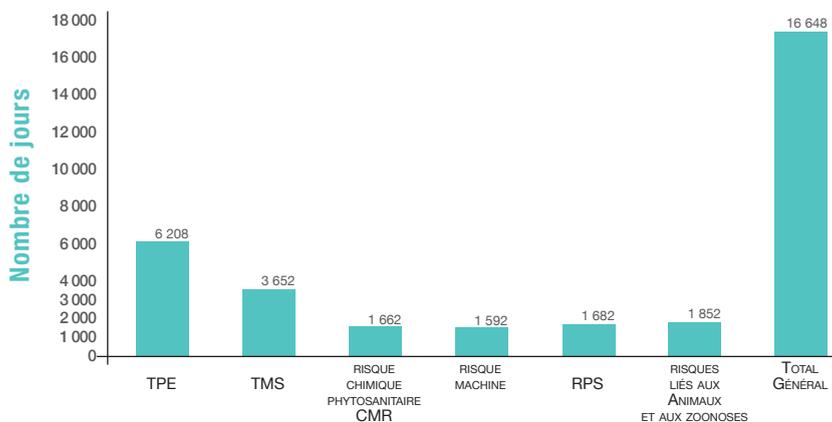
* Dr M.GAGEY, en retraite, a été remplacé par le Dr D.LENOIR de décembre 2015 à avril 2016. Depuis, le Dr P.HEURTAUT a en charge la Direction de la SST.

Temps des équipes SST consacré aux différentes thématiques

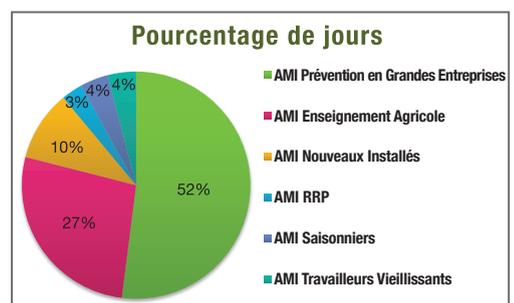
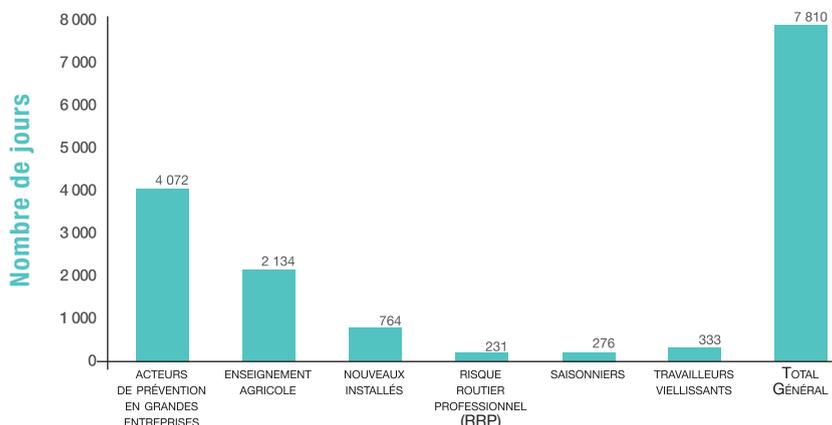
Temps consacré aux actions en milieu de travail SST



Temps passé global au titre des ADN réparti par ADN



Temps passé global au titre des AMI réparti par AMI



La population des non-salariés agricoles et l'emploi

Répartition par statuts

NOMBRE D'AFFILIÉS AU COURS DE LA PÉRIODE	ANNÉE 2014	ANNÉE 2015	EVOLUTION 2014/2015
Chef d'exploitation	487 542	480 646	-1,4%
Conjoint chef d'exploitation	40 391	37 775	-6,5%
Aide familial	6 070	5 512	-9,2%
Solidaire	62 039	61 833	-0,3%
Tous statuts non-salariés	596 042	585 766	-1,7%

Source: SAAEXA 2015

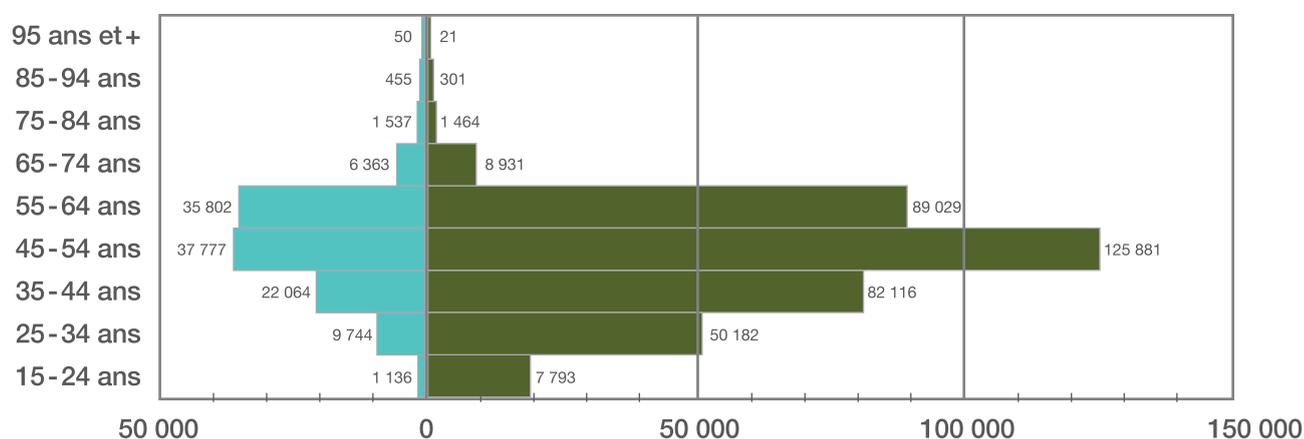
Répartition par secteurs d'activités agricole

NOMBRE D'AFFILIÉS AU COURS DE LA PÉRIODE	ANNÉE 2014	ANNÉE 2015	EVOLUTION 2014/2015
Cultures et élevages	553 799	543 635	-1,8%
Entreprises de travaux agricoles	35 187	35 232	0,1%
Travaux forestiers	6 771	6 665	-1,6%
Organismes Professionnels agricoles	285	234	-17,9%
TOTAL ACTIF NON-SALARIÉS	596 042	585 766	-1,7%

Source: SAAEXA 2015

Démographie des non-salariés agricoles

Pyramide des âges et répartition par sexe des chefs d'exploitation



TOTAL FEMMES	114 928	TOTAL HOMMES	365 718
---------------------	----------------	---------------------	----------------

Source: SAAEXA 2015

La population des salariés agricoles et l'emploi

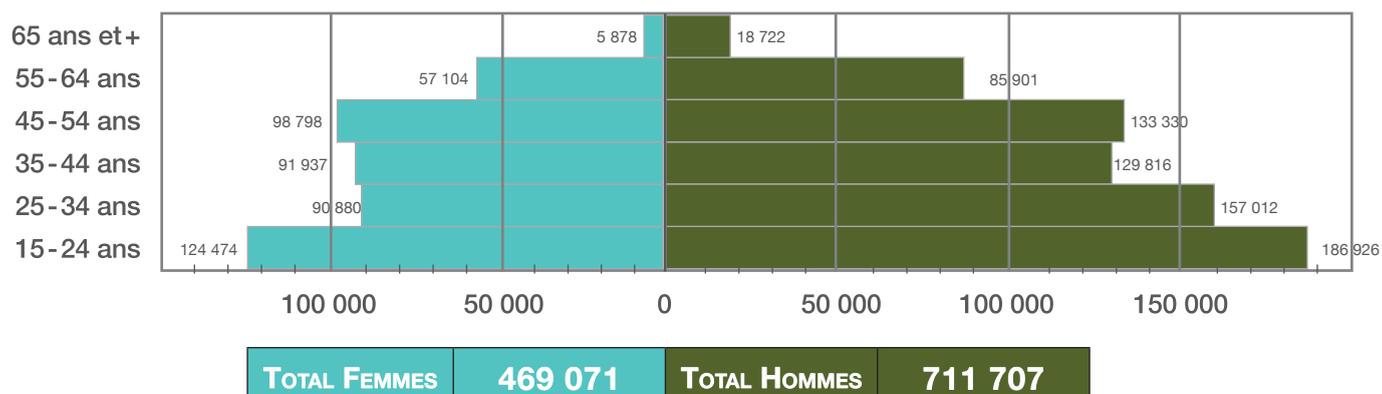
Répartition par secteurs d'activités agricoles

NOMBRE D'AFFILIÉS AU COURS DE LA PÉRIODE	ANNÉE 2014	ANNÉE 2015	EVOLUTION 2014/2015
Cultures et élevages	541 361	539 913	-0,3%
Travaux forestiers	25 413	25 640	0,9%
Entreprises de travaux agricoles	109 400	108 530	-0,8%
Artisanat rural	2 925	2 680	-8,4%
Coopération	128 238	125 847	-1,9%
Organismes Professionnels agricoles	208 560	205 830	-1,3%
Activités diverses	174 848	172 338	-1,4%
TOTAL ACTIFS SALARIÉS	1 190 744	1 180 778	-0,8%

Source: SISAL 2015

Démographie des salariés agricoles

Pyramide des âges et répartition par sexe des salariés agricoles



Source: SISAL 2015

Total actifs agricoles salariés et non-salariés

NOMBRE D'AFFILIÉS AU COURS DE LA PÉRIODE	ANNÉE 2014	ANNÉE 2015	EVOLUTION 2014/2015
Salariés (Nbre trimestriel moyen)	1 190 744	1 180 778	-0,8%
Non-salariés	596 042	585 766	-1,7%
TOTAL ACTIFS AGRICOLES SALARIÉS ET NON-SALARIÉS	1 786 786	1 766 544	-1,1%

■ L'Évaluation des Risques Chimiques (ERC) une priorité pour les 5 prochaines années.

Par Jean-Christophe Garnier, conseiller national en prévention des risques professionnels, CCMISA



L'Évaluation des Risques Chimiques (ERC) une priorité pour les 5 prochaines années.

A ce jour très peu d'entreprises agricoles ont réalisé l'ERC. L'accompagnement à la démarche par les MSA doit permettre d'aider les entreprises à réduire leurs risques tout en répondant à leurs obligations réglementaires.

La démarche d'ERC est complémentaire du DUERP (Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels).

Cette démarche structurée (inventaire, hiérarchisation, évaluation, plan d'actions), basée sur l'analyse des situations réelles de travail, permet d'aborder le risque chimique dans sa globalité : le risque "phytopharmaceutique", important dans le secteur agricole, et les autres risques chimiques (produits ou Agents Chimiques Dangereux - Cancérogènes Mutagènes Reprotoxiques...).

Pour les MSA, accompagner les entreprises sur l'ERC, c'est mieux faire connaître les principes généraux de prévention du risque chimique et rappeler que l'EPI¹ ne doit être utilisé qu'en dernier recours.

En 2015, un groupe de travail de la MSA a sélectionné l'outil SEIRICH² après un diagnostic initial de l'existant en matière d'ERC. 7 référents ont été formés. Ils ont testé l'outil SEIRICH avec des professionnels en entreprise pour l'aménager en vue d'une meilleure appropriation et utilisation par le milieu agricole.

■ Les données du risque

Les résultats de l'enquête SUMER⁴ 2010 montrent qu'un peu moins d'un tiers des salariés agricoles interrogés est exposé à au moins un produit chimique au cours de la semaine précédente. 9% des salariés agricoles sont exposés à des produits cancérogènes qui viennent principalement des gaz d'échappement diesel, des huiles minérales entières, des poussières de bois et de la silice cristalline (secteur forestier, jardins-espaces verts et les entreprises de travaux agricoles). Par ailleurs, près de 25% des salariés agricoles sont exposés à au moins un produit phytopharmaceutique (herbicide, fongicide ou insecticide principalement) sur les douze derniers mois.

Un mémo 2015 à l'usage des formateurs du Certificat Individuel a été élaboré avec l'INMA pour apporter de nouveaux messages à relayer et la MSA a participé au nouveau module de formation "Aide à l'évaluation du risque chimique" proposé à l'INMA.

Le risque chimique a été intégré dans les dispositifs d'aides financières AFSA/AFSE.

👁 Perspectives

En 2016, la MSA va :

- continuer à travailler sur l'outil SEIRICH (représentation au COPIL national, formation des préventeurs MSA),

- mener une action nationale pour inciter les distributeurs de produits "phytos" à répondre à leurs obligations de transmission des FDS³, créer de nouveaux supports de promotion et de formation,

- agir avec le MAAF pour relancer et développer un partenariat avec l'INRS.

“Le Certificat Individuel n'est qu'une première étape dans la connaissance du risque chimique d'une entreprise. L'ERC permettra de l'aborder dans sa globalité.”

¹ Equipement de protection individuelle

² Système d'évaluation et d'information sur les risques chimiques en milieu professionnel

³ Fiches de Données Sécurité

Pour améliorer la reconnaissance des Maladies Professionnelles (MP), sur la base d'études épidémiologiques, deux tableaux concernant le risque chimique ont été publiés :

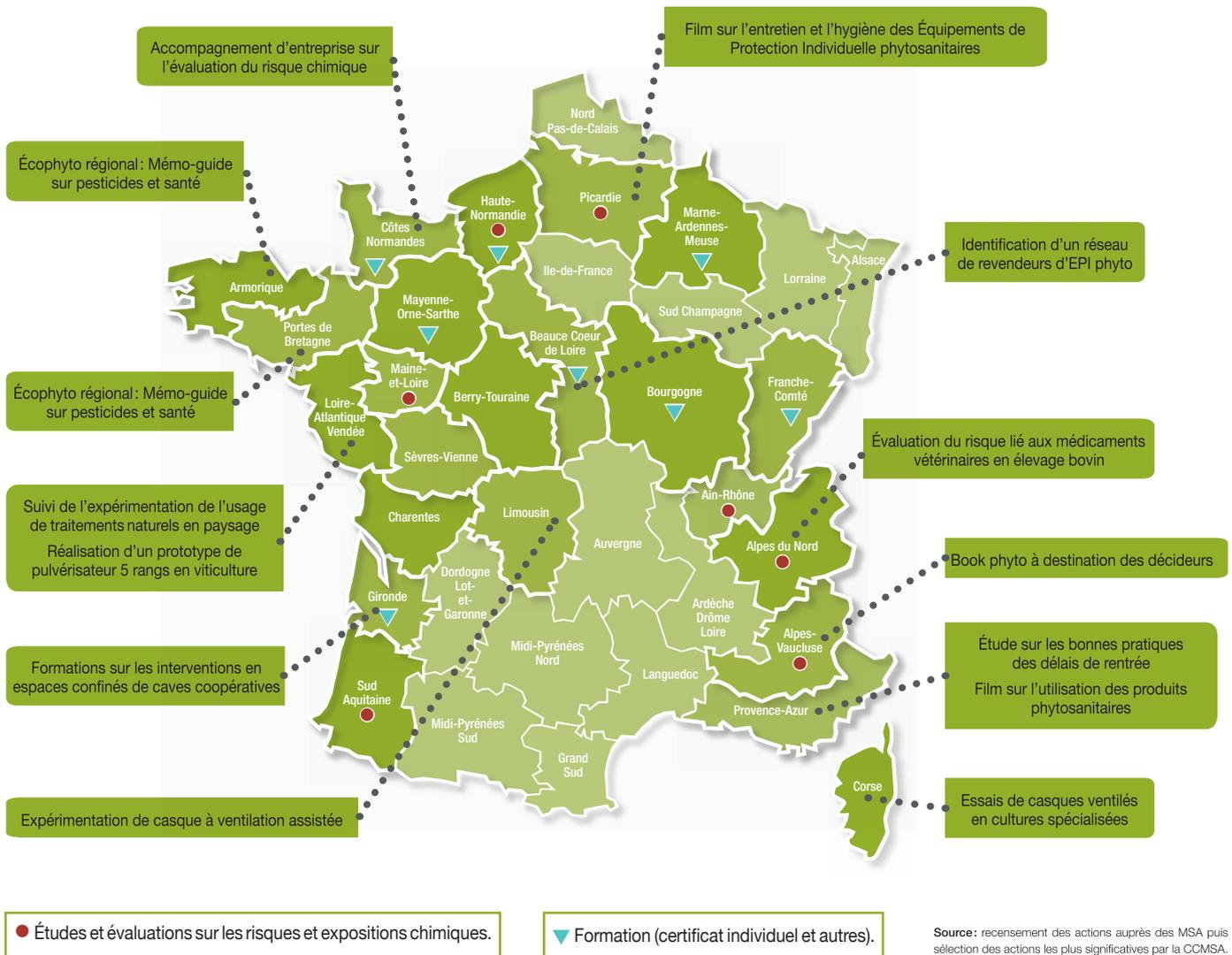
Le tableau N°58 relatif à la maladie de Parkinson. Sur la période 2010-2015, 114⁵ MP de salariés et non-salariés ont été reconnues par la MSA.

Le tableau N°59 relatif au Lymphome non-hodgkien. Sur la période 2010-2015, 22⁵ MP de salariés et non-salariés ont été reconnues par la MSA.

⁴ Surveillance Médicale des Expositions aux Risques Professionnels

⁵ Source : SID Primse salariés et ATMPEXA

Exemples d'actions locales menées par les MSA



ZOOM sur une action nationale

Le bilan Phy'Attitude 2015

Qui est concerné ?

Les cibles du dispositif sont les utilisateurs de produits phytopharmaceutiques.

Où s'est déroulée l'action ?

Les remontées d'information sont transmises par le réseau SST des MSA.

Comment s'est déroulée cette action ?

Les signalements sont réalisés via le numéro vert gratuit 0800 887 887 accessible de toute la France.

Ceux-ci sont analysés et permettent l'édition d'un bilan national des intoxications.

Les résultats de cette action

En 2015, 116 dossiers ont été réceptionnés et analysés selon la répartition suivante :

pathologies aigües : 78 dossiers, soit 67 %,
 pathologies chroniques : 25 dossiers, soit 21,7 %,
 chimiques : 13 dossiers, soit 11,3 %.

“ Le bilan Phyt'attitude présentant quatre années de signalements de 2011 à 2014 paraîtra en 2016. ”

Cahier des charges pour la conception et le déploiement d'une méthodologie de prévention des TMS.

Par Rachel Detraye, conseillère nationale en prévention des risques professionnels, CCMSA



Constat d'une problématique

La MSA a fait le constat d'une très faible demande d'interventions en prévention des TMS dans les entreprises dites "non structurées".

Un premier échange avec les équipes SST du réseau MSA a montré qu'une communication descendante trop technicienne et trop centrée sur les notions de santé et de sécurité au travail était en décalage avec les préoccupations quotidiennes de nos ressortissants.

Pour améliorer la communication des messages de prévention et la mise en œuvre d'actions concrètes par les cibles, en 2015, une réflexion a été engagée sur un changement d'approche par notre réseau des "décideurs" des exploitations et entreprises agricoles, en tenant compte :

- du niveau hétérogène en prévention des TMS des équipes SST du réseau,
- de contraintes de disponibilité temporelle pour la mise en œuvre des actions de prévention des TMS,
- de la difficulté de ces mêmes équipes à faire le lien entre préoccupations des adhérents et TMS.

4359 maladies professionnelles liées aux TMS ont été recensées chez les actifs agricoles (salariés et non-salariés).

“L'ambition de la MSA est d'agir avec les entreprises sur les déterminants des situations de travail générateurs de TMS pour, à long terme, diminuer leur nombre.”

La réalisation d'un cahier des charges par un groupe de travail SST de la MSA a permis d'imaginer les contours d'une méthode et d'un ensemble d'outils adaptés à créer qui permettent de mieux mobiliser les décideurs sur les questions de prévention des TMS, en vue d'un déploiement sur la durée du futur Plan SST.

Perspectives

Le transfert de la méthodologie permettra de :

- augmenter le nombre d'actions de prévention des TMS mises en œuvre par les adhérents sans avoir à mobiliser de ressources humaines SST supplémentaires,
 - favoriser la prise de recul de l'adhérent pour l'amener à considérer la prévention TMS comme une dimension de la gestion globale de son entreprise.
- évaluer nos actions.

Sinistralité

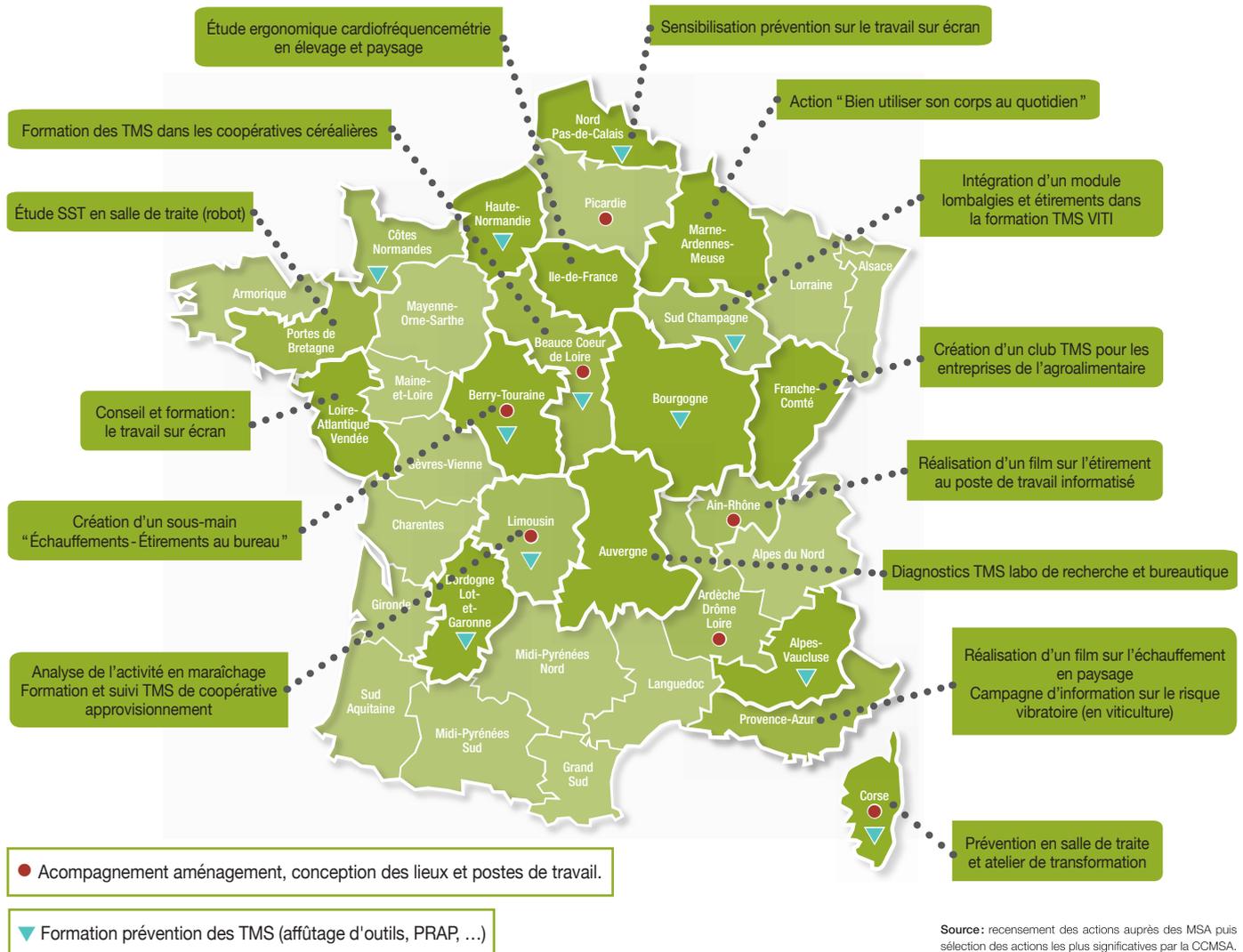
Coûts et indices de fréquence des MP avec et sans arrêt liés aux TMS



Accidents (NS) : après une hausse des TMS durant 3 ans, l'année 2015 confirme la tendance à la diminution du nombre de cas déjà observée en 2014. En revanche les coûts progressent.

Accidents (S) : l'augmentation du nombre de TMS entre 2010 et 2014 semble s'effacer et retour en nombre de cas et de fréquence à la situation de 2010. En revanche, les coûts augmentent (hausse de la durée moyenne d'arrêt).

Exemples d'actions locales menées par les MSA



ZOOM sur une action nationale

Bilan de l'observatoire des TMS sur la période 2009-2013

Qui est concerné ?

Les salariés et les exploitants agricoles.

Comment s'est déroulée cette action ?

Cet observatoire réalisé chaque année permet de suivre l'évolution d'indicateurs spécifiques sur les TMS en agriculture. Il présente également les actions de prévention des TMS menées par la MSA auprès des professionnels agricoles (élaboration d'outils, interventions lors de manifestations sur les TMS...).

Les principaux résultats de l'observatoire

• Pour les salariés

Les TMS représentent 95 % des Maladies Professionnelles (MP) reconnues. Les secteurs les plus touchés en nombre de TMS sont la viticulture, les cultures spé

cialisées, et les coopératives de traitement de la viande de gros animaux.

• Pour les non-salariés

Les TMS représentent 87 % des MP reconnues. Les secteurs les plus touchés en nombre de TMS sont les élevages de bovins laitiers, les cultures et élevages non spécialisés et la viticulture.

“Ce support de référence est une aide pour déterminer les actions prioritaires de prévention des TMS du plan SST 2016-2020.”

■ Et si on parlait du travail ? Une démarche de prévention des risques psychosociaux pour les exploitants agricoles

Par Mathias Tourne, conseiller national en prévention des risques professionnels, CCMSA



En 2015, la démarche “Et si on parlait du travail ?” a été transférée à l’ensemble du réseau MSA au cours de 4 réunions qui se sont déroulées à Reims, Tours, Lyon et Montpellier en fin d’année.

L’objectif de ces réunions était de permettre au réseau SST MSA de s’approprier cette démarche puisque les préventeurs devront l’utiliser tout au long du Plan SST 2016-2020.

La démarche “Et si on parlait du travail ?” issue du travail réalisé en partenariat avec TRAME, IGF, une ergonome, un réalisateur ergonome et VIVEA est basée sur la prévention primaire des RPS via une approche centrée sur le travail réel.

Première étape : sensibiliser.

Cette démarche consiste à organiser des réunions débat autour du travail d’exploitant agricole. Pour lancer les échanges et structurer le débat, le film “Et si on parlait du travail ?” est diffusé.

Ce film, rapport audiovisuel de 6 études ergonomiques, a plusieurs objectifs : porter un regard sur l’activité réelle des exploitants, montrer l’intérêt de parler du travail, offrir des perspectives de développement aux exploitants agricoles et les accompagner dans la préservation de leur santé.

Deuxième étape : accompagner.

Suite à ces réunions débat plusieurs formes d’accompagnement peuvent être proposées en fonction des besoins des exploitants. Un des axes développé par

“97% des préventeurs qui ont renseigné l’évaluation des journées de transfert trouvent le film “Et si on parlait du travail ?” adapté à la prévention des RPS.”

la MSA est une formation “cultiver son bien être agricole”. L’objectif est de permettre à des exploitants agricoles d’analyser leur activité professionnelle, mieux la comprendre et ainsi prévenir les RPS.

Les 100 personnes qui ont participé à l’évaluation des journées de transfert sont globalement très satisfaites. 97% des préventeurs trouvent le film “Et si on parlait du travail ?” adapté à la prévention des RPS et 95% prêts à l’utiliser. Le cahier des charges de la formation “Cultiver son bien-être au travail” est adapté pour 87% d’entre eux.

Ces résultats sont encourageants et la généralisation de l’utilisation de la démarche de prévention des RPS “Et si on parlait du travail ?” va produire des effets pendant toute la durée du PSST 2016-2020.

Les 4 journées de transfert MSA ont réuni plus de

250 personnes.

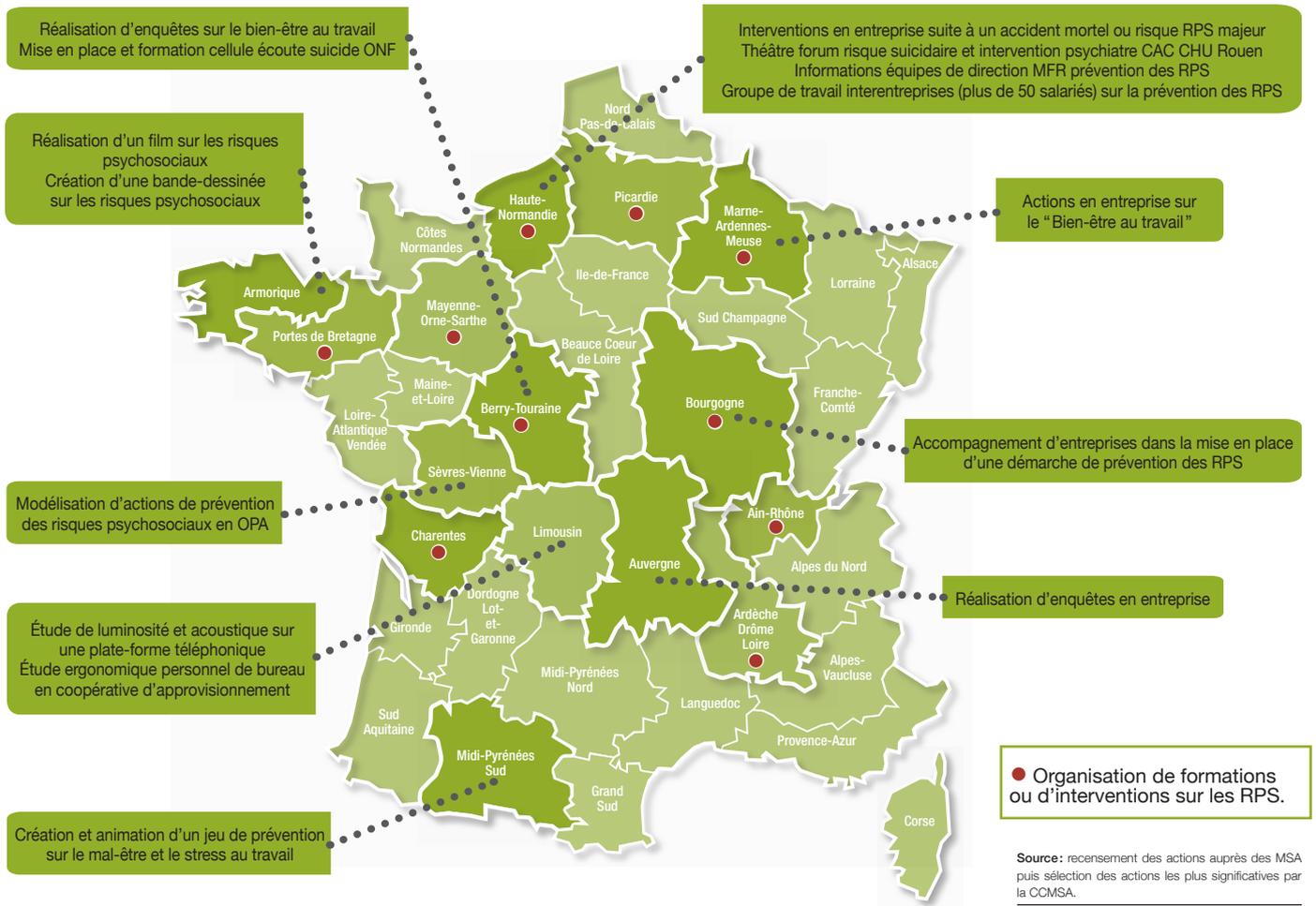
■ Les données du risque

Les RPS concernent l’organisation du travail dans sa globalité et toute personne qui a une activité dans l’entreprise. On observe un impact sur la santé mentale et physique qui peut avoir des conséquences graves sur la vie quotidienne personnelle, sur la vie sociale et

familiale, et sur l’avenir professionnel des personnes touchées.

Les chiffres sur la sinistralité sont peu interprétables. L’impact économique est certain pour les entreprises.

Exemples d'actions locales menées par les MSA



ZOOM sur une action nationale

Implication des équipes SST dans le plan national MSA de prévention du suicide

Quelle action ?

Création et suivi des cellules pluridisciplinaires de prévention du suicide (CPP) au sein des MSA selon l'axe 3 du plan national MSA de prévention du suicide et extension du réseau de "sentinelles".

Qui est concerné ?

Les équipes de 3 services MSA: santé et sécurité au travail, contrôle médical et action sociale. Dans la mise en œuvre et le suivi des cellules pluridisciplinaires de prévention du suicide, 14 CPP sur 34 sont co-pilotées par le service SST et le service d'action sociale.

Comment s'est déroulée l'action ?

En cas d'alerte de risque suicidaire, le médecin du travail va s'impliquer pour l'analyse de la situation, au sein de la cellule CPP. Il fait le lien avec d'autres professionnels de santé et si besoin prend contact avec l'adhérent.

"La pluridisciplinarité sur le sujet de la prévention du suicide en agriculture, c'est aussi un travail avec les organismes professionnels agricoles, les associations, les ARS, les conseils départementaux, les psychologues."

Les résultats de cette action

En 2015, 852 situations ont été détectées, 462 ont nécessité une orientation vers d'autres professionnels et 243 ont présenté un risque suicidaire avéré.

Des réseaux de psychologues locaux se sont créés. Ils travaillent aussi bien auprès de l'adhérent en souffrance qu'auprès des membres des CPP qui se trouvent face à des situations très complexes et douloureuses. Des réseaux de "sentinelles", avec l'appui des élus locaux, ont bénéficié de formations au repérage de la crise suicidaire.



Conditions de travail en élevage cunicole

Par Florian DASSÉ, conseiller national en prévention des risques professionnels, CCMSA

En 2015, la MSA Portes de Bretagne a réalisé une étude ergonomique auprès de plusieurs élevages cunicoles ainsi que des entretiens auprès de l'ensemble des acteurs de la filière. Ces travaux ont permis de décrire les processus d'émergence des risques professionnels lors des activités de travail des éleveurs cunicoles ainsi que les déterminants identifiés à l'échelle de l'élevage comme de la filière.

Des supports ont été créés :

- **“Étude des conditions de travail en élevage cunicole”** : ce guide présente le cycle de production de l'élevage de lapins et décrit les différentes activités propres à cette production. En complément, plusieurs fiches thématiques : la conception des cages, le matériel de manutention,...
- **“Repères pour la conception d'un bâtiment d'élevage cunicole”** : ce document présente les différents types de bâtiments et les points de vigilance propres à leur aménagement intérieur et extérieur.
- **“Les risques chimiques et médicamenteux en élevage cunicole”** : ce guide précise les différents produits chimiques et vétérinaires spécifiques à l'élevage de lapins et rappelle les préconisations propres à leur utilisation.

“L'étude ergonomique conduite en élevage cunicole a permis de prendre conscience de l'importance des liens de travail entre les éleveurs et tous les acteurs de la filière.”

• **“Zoonoses”** : ce document fait le point sur les zoonoses potentiellement présentes en élevage cunicole. Il rappelle les maillons de la chaîne de transmission de ces zoonoses et les mesures de prévention permettant de la rompre.

35 préventeurs de la MSA ont bénéficié de cette journée de transfert.

La journée de transfert de décembre 2015 a réuni des conseillers en prévention, des médecins et infirmiers en santé travail, l'ergonome qui a réalisé l'étude ainsi que les éleveurs ayant participé à l'étude.

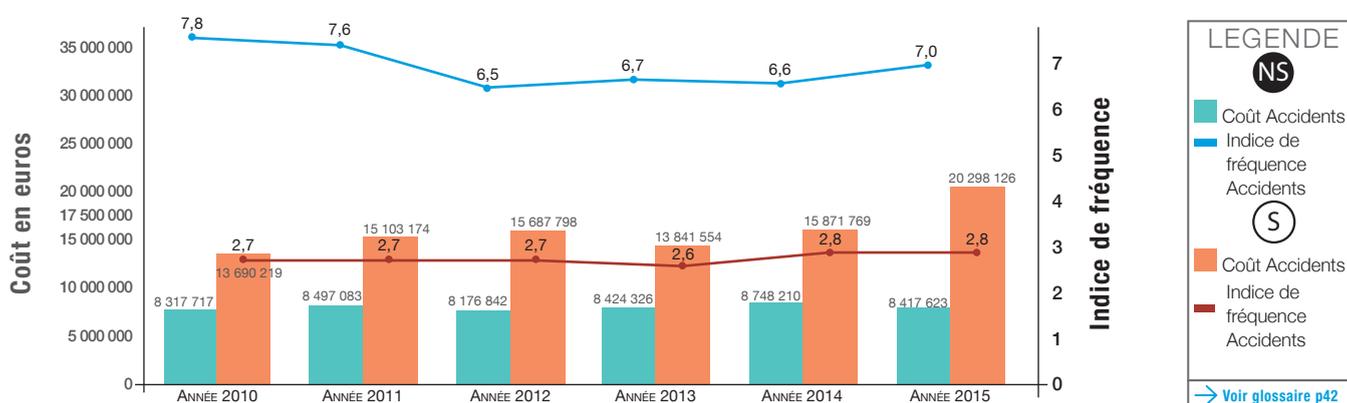
Ces documents seront prochainement accessibles aux préventeurs et au grand public via le site ssa.msa.fr.

Perspectives

Des outils complémentaires sont prévus. Cette démarche ergonomique pourra être adaptée à la fois à de l'approche individuelle et collective. Une méthode d'évaluation des actions sera transmise au réseau MSA.

Sinistralité

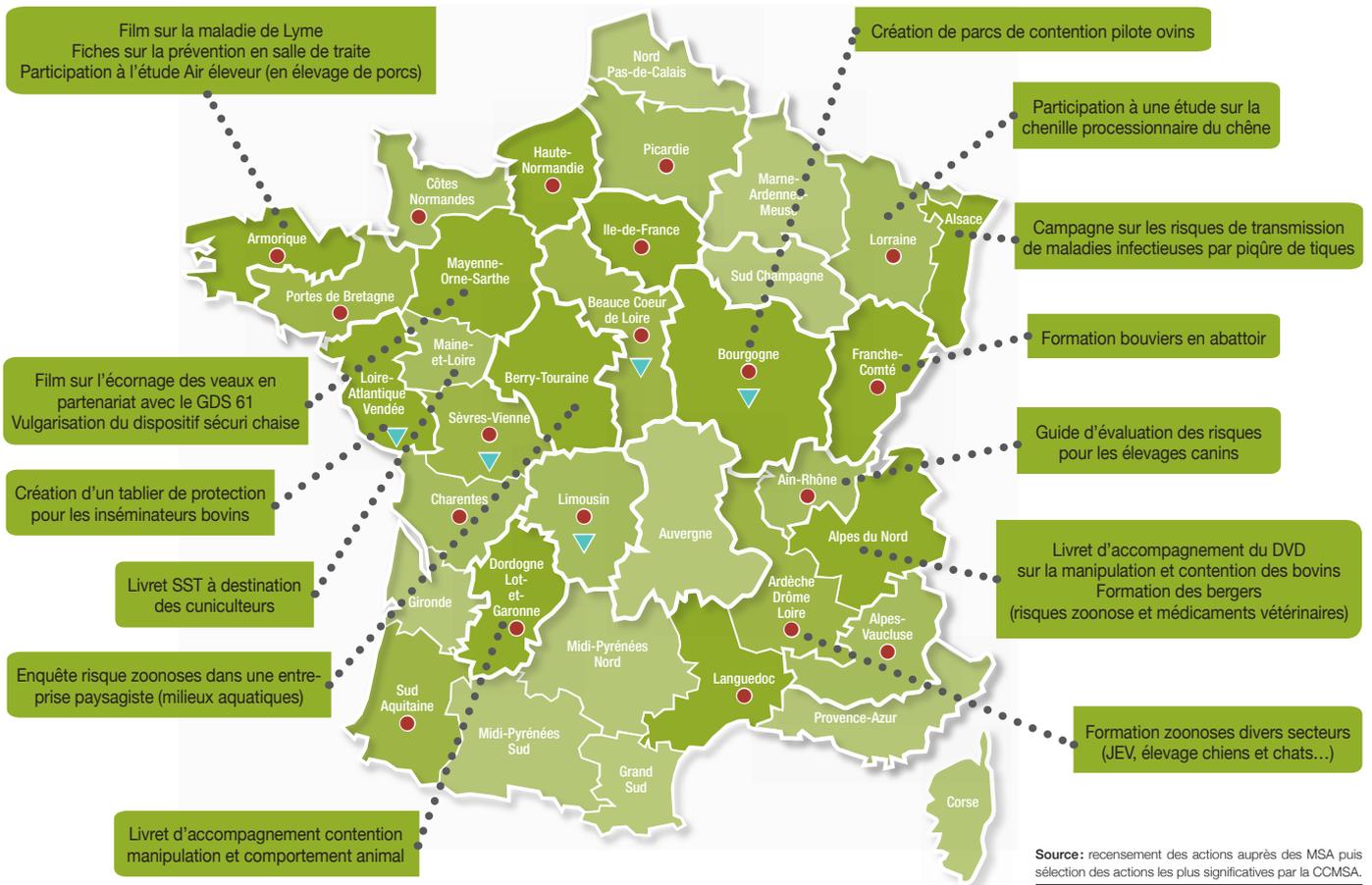
Coûts et indices de fréquence des AT avec arrêt dus aux animaux (responsables direct des AT)



Accidents (NS) : nette diminution de deux des indicateurs (il en va de même pour les coûts si on parle à coûts constants). C'est l'un des deux secteurs qui s'améliore le plus chez les non-salariés.

Accidents (S) : c'est le secteur à l'évolution la plus défavorable puisque tous les indicateurs sont en augmentation sur la période, avec une forte hausse des coûts.

Exemples d'actions locales menées par les MSA



Source: recensement des actions auprès des MSA puis sélection des actions les plus significatives par la CCMSA.

▼ Accompagnement aménagement de systèmes de contention.

● Mise en place de formations ovins, bovins, équins, chiens de troupeaux, (manipulation, contention, comportement, Equi'chute,...).

ZOOM sur une action nationale

4^{èmes} rencontres nationales "Travail en élevage"

Qui est concerné ?

Ces journées s'adressent aux acteurs du développement, de la recherche et de la formation spécifiques à l'élevage.

Les Rencontres 2015 ont rassemblé 180 personnes d'horizons divers: chambre d'agriculture, enseignement agricole, instituts techniques, préventeurs de la MSA, organismes économiques, centres de gestion, syndicalisme, ...

Comment s'est déroulée cette action ?

Au cours de ces rencontres, une quarantaine d'interventions ont eu lieu et plus de soixante posters ont été présentés. L'objectif est de partager les expériences, confronter les points de vue, mutualiser les acquis des projets récents et envisager de nouvelles collaborations.

Les interventions portaient sur les thématiques suivantes:

- l'attractivité des métiers,
- la santé au travail,
- la durabilité sociale des exploitations,

- l'impact de l'élevage de précision sur le travail et la relation homme-animal,
- la gestion du salariat,
- les grands collectifs de travail et l'organisation en réseaux,
- la prise en compte de la thématique travail par l'enseignement et le conseil.

La MSA est partie prenante du RMT (Réseau Mixte Technologique) "Travail en élevage" et appartient notamment au groupe de travail "Santé au travail". Plusieurs interventions ont été réalisées par des préventeurs MSA:

- transformation des conditions de travail en élevage et santé au travail (en plénière),
- comprendre le métier d'exploitant agricole pour prévenir les risques d'atteinte à la santé (en atelier: Transformations du métier d'éleveur et santé: quels constats et quels leviers d'actions?),
- élevage cunicole et conditions de travail (en atelier: Favoriser la prévention santé).

Les Commissions Paritaire d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CPHSCT)¹

Par Francis Maître-Jean, conseiller national en prévention des risques professionnels, CCMSA



Les entreprises des secteurs de la production agricole constituent un groupe très disparate et dispersé sur le territoire départemental ou régional.

Les CPHSCT, institutions de proximité sont une réponse politique et opérationnelle pour :

- impliquer les Très Petites Entreprises (salariés et employeurs) en matière de prévention des risques professionnels et d'amélioration de la santé au travail
- intervenir collectivement et efficacement et mettre en œuvre concrètement le dialogue social en inter entreprises en matière de prévention

Créées depuis 2001, les CPHSCT affichent des résultats contrastés : de belles initiatives, des productions intéressantes mais peinent à fonctionner faute d'implication des différents acteurs.

Une démarche de dynamisation des CPHSCT a donc été initiée à la MSA : des méthodes et outils sur-mesure pour les équipes SST MSA.

Les objectifs poursuivis sont de deux ordres :

- repositionner chacun dans son rôle : les membres représentant les salariés et les employeurs réfléchissent, débattent et agissent sous l'impulsion du président, les accompagnateurs (conseillers en prévention et médecins du travail MSA, inspecteurs du travail et techniciens régionaux en prévention des

“ C'est à partir de leur propre histoire que les membres d'un groupe participent à la construction d'un projet commun. ”

DIRECCTE) “ aident à faire ” et “ ne font plus à la place de ”.

- outiller les CPHSCT leur permettant de mieux fonctionner en autonomie avec :

- une boîte à outils : les principes de l'autonomie, la fonction du président et du secrétaire, modèles d'invitation, de compte rendu...

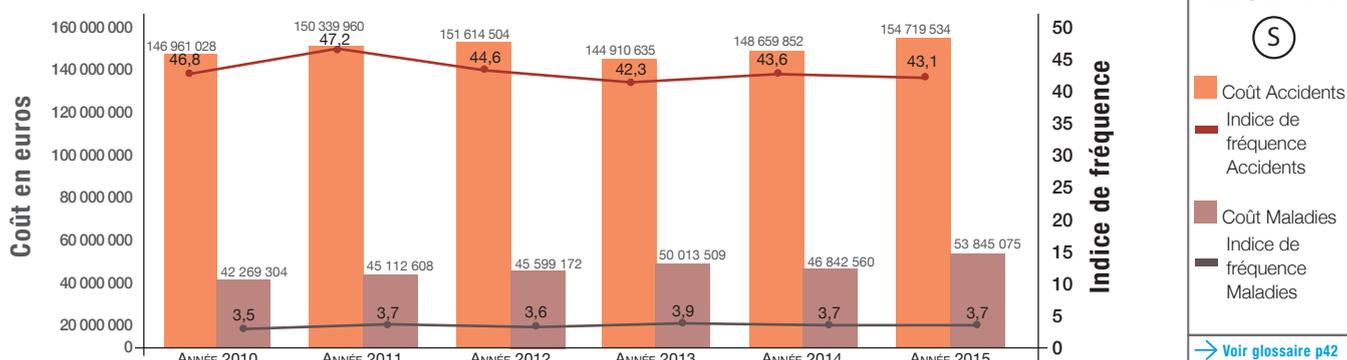
- une méthodologie d'émergence et de suivi de projet basée sur les motivations et les préoccupations concrètes des membres afin que les actions choisies suscitent l'implication de tous.

601 Aides Financières Simplifiées en Agriculture (AFSA) ont permis de financer 911 mesures de prévention auprès d'entreprises de 0,5 à 10 salariés Equivalents Temps Plein (ETP).

¹ CPHSCT : instance départementale permettant aux entreprises agricoles dépourvues de représentant du personnel (CHSCT ou délégué du personnel) d'avoir un lieu de concertation, d'échanges et de propositions entre les partenaires sociaux sur l'amélioration des conditions de travail, de la santé et de la sécurité.

Sinistralité

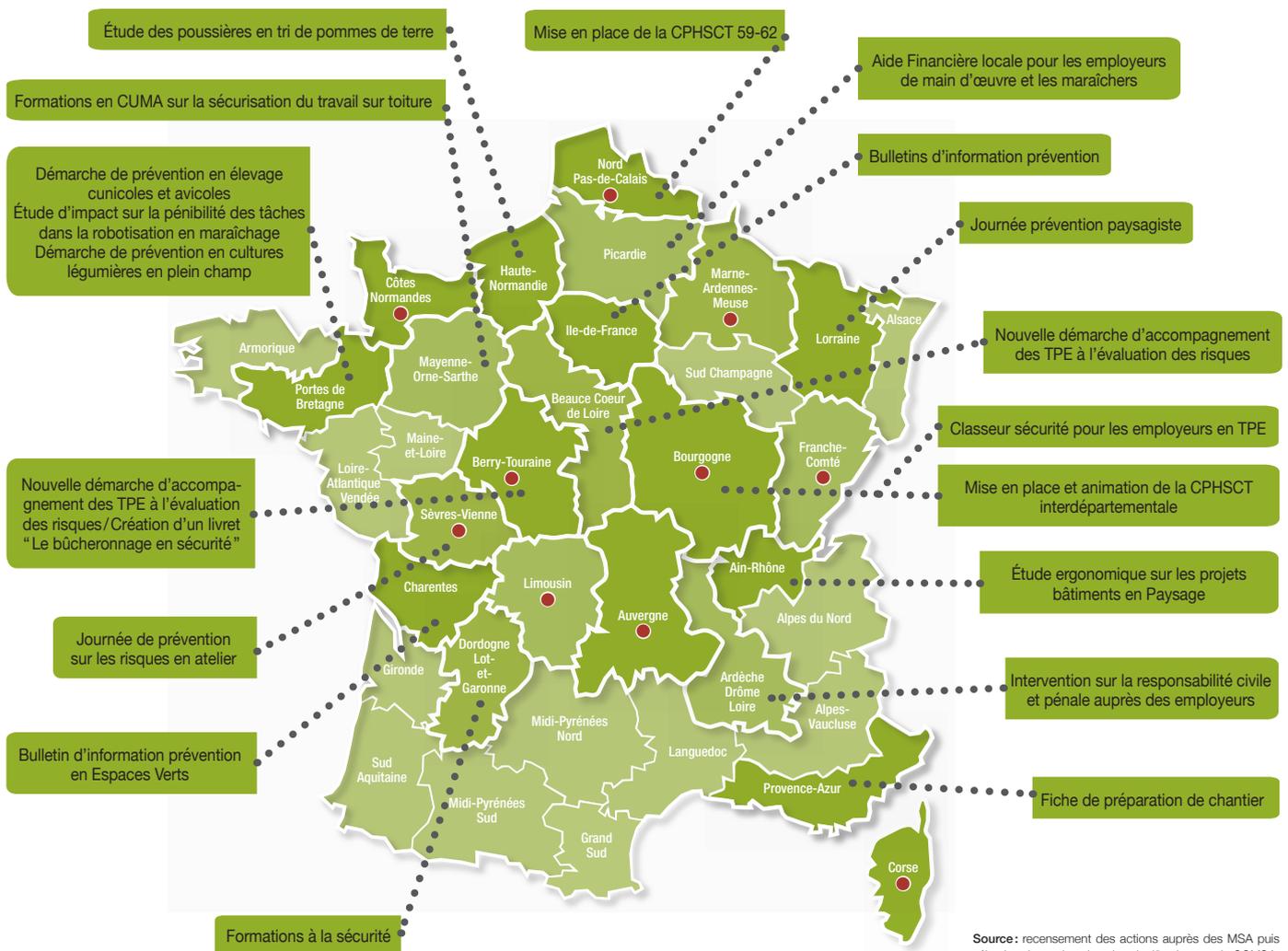
Coûts et indices de fréquence pour les TPE sur la période 2010-2015



Accidents (S) : diminution de l'indice de fréquence mais reprise de l'augmentation des coûts depuis 2 ans. Les TPE connaissent un nombre d'AT plus fréquent, qui pèsent sur les coûts. Influence moins importante sur l'évolution des coûts les " + de 10 salariés "

Maladies (S) : augmentation du nombre de MP (TMS). Le coût progresse quel que soit le nombre de salariés. Augmentation du nombre de cas (notamment graves non mortels), de l'indice de fréquence plus importante pour les TPE (influence sur les coûts finaux).

Exemples d'actions locales menées par les MSA



ZOOM sur une action nationale

Les Aides Financières Simplifiées pour les Exploitants: expérimentation du nouveau dispositif et mise en place

Qui est concerné ?

Les exploitants agricoles non employeurs de main d'œuvre ou employant moins de 0.5 Equivalent Temps Plein (ETP).

Comment s'est déroulée cette action ?

Constitution d'un groupe projet de 6 MSA pour concevoir la démarche d'intervention dans l'exploitation.

Expérimentation du nouveau dispositif pour chacune des 6 MSA en réalisant au moins 5 AFSE.

Réalisation d'une évaluation quantitative et qualitative de l'expérimentation pour permettre une généralisation en 2016.

Les résultats de cette action

La mise en place de ce nouveau dispositif d'aides a été bien perçue par les MSA qui l'ont expérimenté et par les exploitants qui considèrent que bénéficier d'un accompagnement par un conseiller en prévention permet de prendre du recul sur son activité.

“Les conseillers en prévention MSA accompagnent les exploitants pour les aider à trouver de nouvelles mesures de prévention.”

Amélioration de la sécurité des plateformes élévatrices en arboriculture

Par **Benoit Moreau**, conseiller national en prévention des risques professionnels, CCMSA



Les services de prévention des MSA des Pays de la Loire et de la région Centre œuvrent depuis 2007 pour la formation des utilisateurs à la conduite de plateformes utilisées en arboriculture. Les visites en entreprises, les retours des stagiaires et l'accidentologie leur ont permis de constater de récurrents problèmes de sécurité et de conception de ces machines, entraînant des accidents parfois graves comme des chutes ou des écrasements.

En 2010 dans cette région, les préventeurs des MSA et des Direccte ont donc conduit une étude avec l'appui de la CCMSA pour évaluer la prise en compte de la réglementation et des conditions d'utilisation des machines par les constructeurs.

Les enseignements de cette étude (cf. Réf. 11416 sur www.ssa.msa.fr), traduite en anglais, ont largement contribué à initier la rédaction d'un projet de norme de sécurité spécifique, refusé jusqu'alors. Plusieurs pays se sont particulièrement intéressés à ce sujet : l'Italie qui regroupe la majorité des constructeurs, l'Allemagne, la Suisse, le Royaume-Uni et la France.

Inspiré des règles de conception «générales» des plateformes élévatrices mobiles de per-

“L'exemple des plateformes illustre bien l'importance de l'action de la MSA pour défendre les intérêts des utilisateurs en termes de sécurité.”

sonnel utilisées dans le bâtiment ou l'industrie, le projet de norme prend en compte les particularités d'utilisation en arboriculture (charge importante, nombreux opérateurs, sol meuble...).

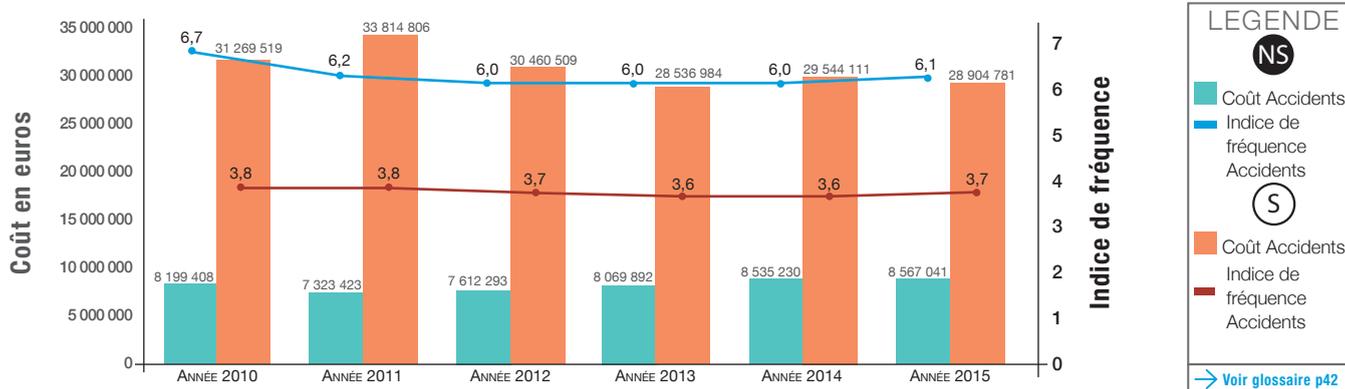
Perspectives

Le projet de norme EN 16952 devrait faire l'objet d'une enquête publique en 2016 afin de permettre la consultation de toutes les parties intéressées, au premier rang desquelles figurent les utilisateurs ou leurs représentants, mais aussi les constructeurs, etc. Le traitement de tous leurs commentaires permettra d'avoir une norme la plus pertinente possible pour offrir un niveau de sécurité et de productivité des machines satisfaisant. Dès sa publication a priori en 2018, les MSA pourront inciter les entreprises à privilégier l'achat de matériel répondant à ces exigences au travers de leurs visites, formations, salons...

174 questions reçues et auxquelles ont répondu les deux conseillers nationaux en prévention en charge du "machinisme".

Sinistralité

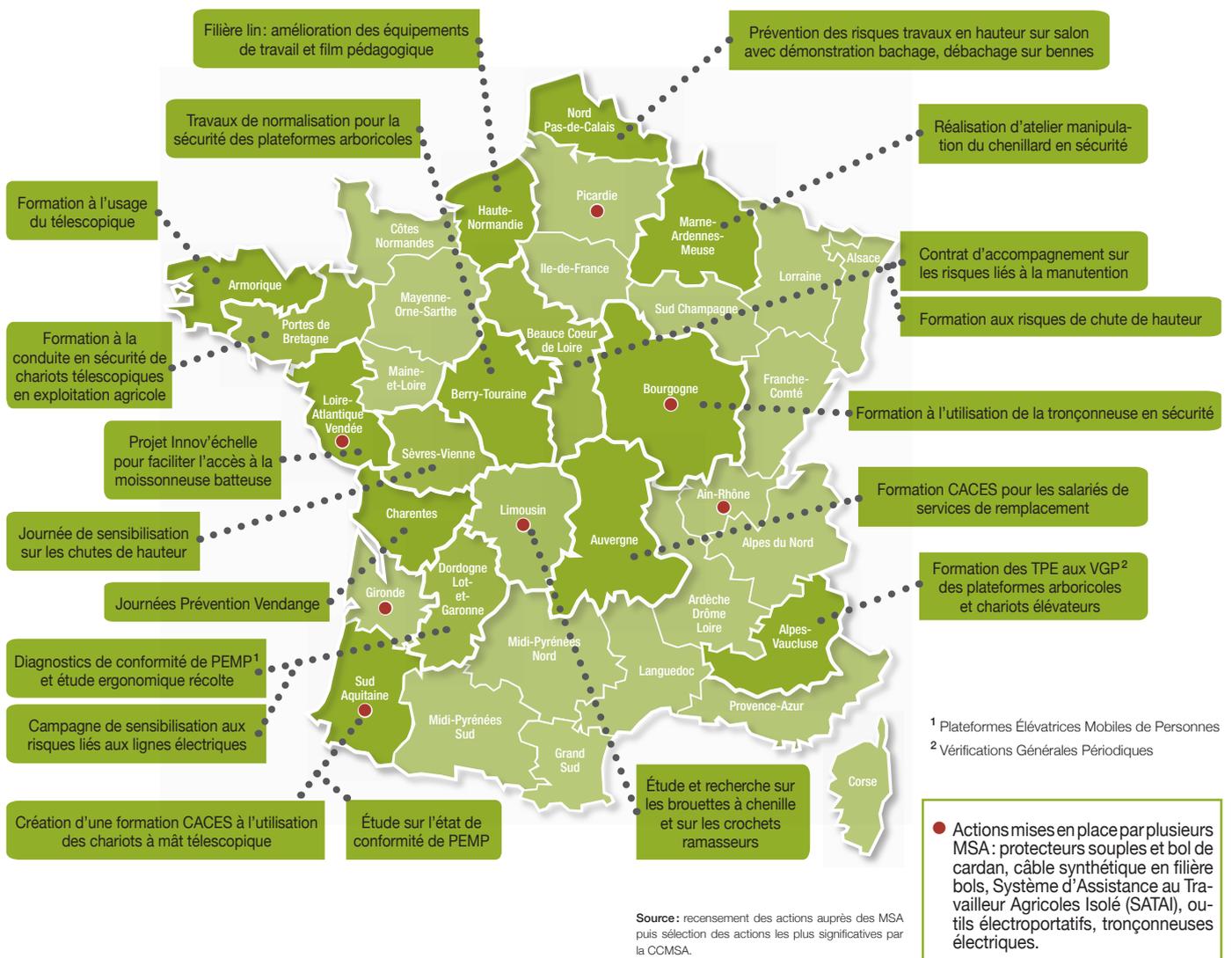
Coûts et indices de fréquence des AT avec arrêt dus aux équipements de travail agricoles



Accidents NS : nette diminution de deux des indicateurs. Les coûts se stabilisent (ils diminuent si on parle à "coûts constants"). C'est l'un des deux secteurs qui s'améliore le plus chez les non-salariés.

Accidents S : augmentation du nombre d'AT et de l'indice de fréquence entre 2015 et 2014. Cependant sur la période 2010-2015 les coûts ainsi que l'indice de fréquence diminuent.

Exemples d'actions locales menées par les MSA



ZOOM sur une action nationale

Campagne de communication interrégimes "Chutes de hauteur"

Qui est concerné ?

Tout professionnel qui est amené à travailler en hauteur. Concrètement pour le régime agricole, les salariés et les non-salariés de toutes les filières.

Comment s'est déroulée cette action ?

- Décision prise en comité de pilotage interrégimes de dynamiser la campagne lancée fin 2014.
- Élaboration en groupe de travail d'un questionnaire qui puisse toucher tous les publics avec prise en compte des particularités agricoles.
- Actualisation du site chutesdehauteur.com pour promouvoir l'offre documentaire MSA, les accompagnements financiers possibles et l'offre de formation.

“ Ce site permet de valoriser les actions MSA auprès d'un large public et de promouvoir l'offre MSA. La prévention des risques de chutes de hauteur est un des axes prioritaires du plan SST 2016-2020. ”

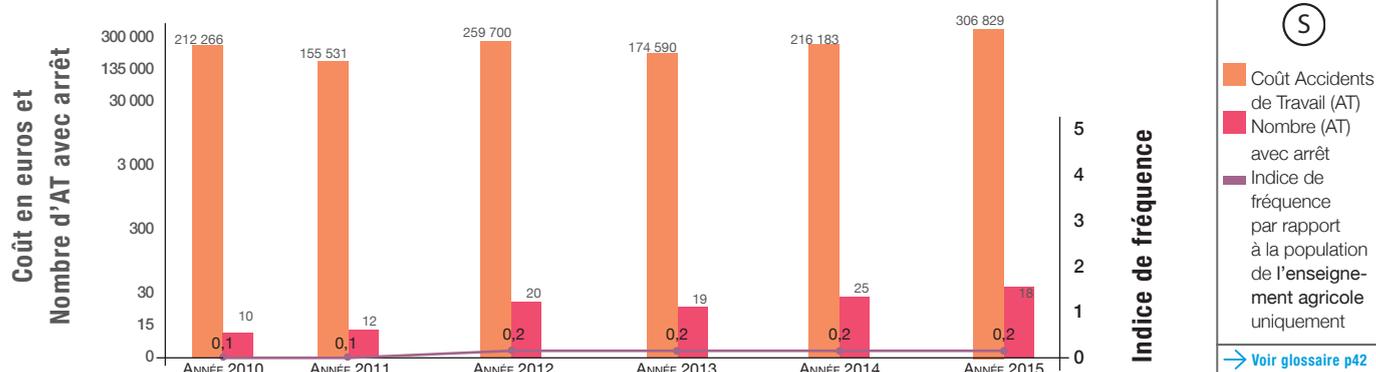
Résultats

- Mise en ligne de nouveaux supports et de nouveaux outils tels que “Votre test de prévention en 10 minutes”.
- Communication via une campagne de presse notamment dans la presse agricole.
- Mise en avant de l'offre de service MSA.



Sinistralité

Coûts et indices de fréquence des AT avec arrêt dans l'enseignement agricole



AT proprement dits (S) : effectifs trop faibles pour être représentatifs statistiquement. A noter l'augmentation des coûts qui sur un tel effectif

peut s'expliquer par le coût de réparation d'un ou deux AT qui vient augmenter l'ensemble.

Exemples d'actions menées par les MSA

- Session de transfert de modules prévention vers les enseignants (MSA Alpes-Vaucluse, Ile-de-France, Berry-Touraine, Marne-Ardenne-Meuse, Portes de Bretagne, Haute-Normandie, Mayenne-Orne-Sarthe)
- Sensibilisation/formation des maîtres de stage (MSA Lorraine, Bourgogne, Dordogne Lot-et-Garonne, Franche-Comté)
- Trophées/concours (MSA Languedoc, Auvergne, Berry-Touraine, Franche-Comté, Loire-Atlantique Vendée)
- Journées sécurité "rentrée" pour les secondes avant départ en stage (MSA Ain-Rhône)
- Journée d'information sur les phytosanitaires (MSA Beauce Cœur de Loire)
- Sensibilisation sur la conduite des chariots télescopiques (MSA Armorique)

- Formation de formateurs sur la sécurisation des chantiers écoles (MSA Auvergne)
- Forum TMS en MFR pour BTS et maîtres d'apprentissage: 5 ateliers (MSA Gironde)
- Formation des chefs d'établissements SST (Responsabilité, démarche SST) (MSA Marne-Ardenne-Meuse)
- Journée de sensibilisation sur les chutes de hauteur (MSA Sèvres-Vienne)
- Formation risque routier (MSA Ardèche Drôme Loire)
- Mise en place d'un réseau de formateurs relais (SSTA, PRAP, PHYTO, TMS et lombalgies) et de personnes ressources sur le DUERP (MSA Bourgogne)
- Formation manipulation bovins (MSA Haute-Normandie)

Bilan des conventions régionales pour l'intégration de la Santé Sécurité au Travail dans l'enseignement agricole

L'objectif de ces conventions est d'engager l'ensemble des acteurs de l'enseignement agricole et des équipes SST des MSA autour des axes suivants:

- Axe 1 :** La sensibilisation et la formation des équipes de direction et de personnels relais de l'établissement
- Axe 2 :** La formation dispensée aux élèves, étudiants, apprentis, stagiaires de l'enseignement agricole

Axe 3 : La formation des futurs cadres des entreprises au management de la sécurité au travail

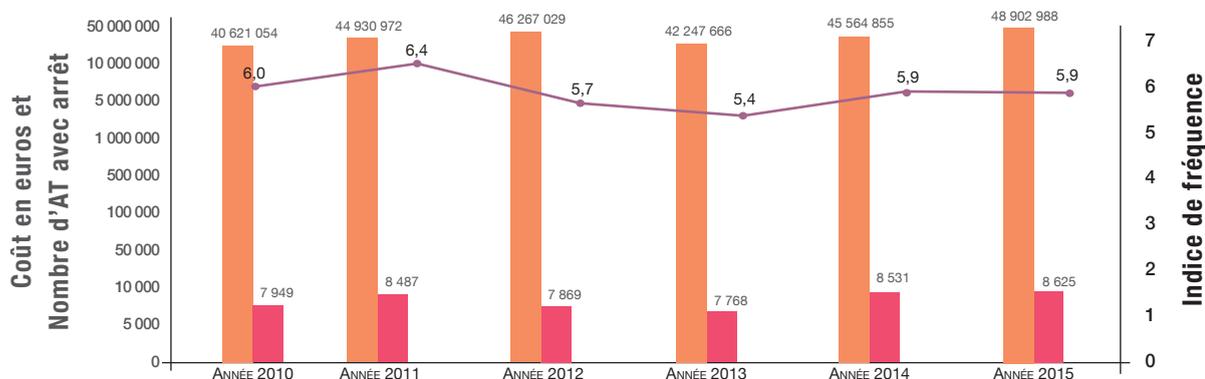
Axe 4 : La formation des enseignants et celle des enseignants-chercheurs

Axe 5 : La formation des maîtres de stage et d'apprentissage 31 MSA représentant 12 grandes régions, et un DOM ont signé une convention régionale pour l'intégration de la SST dans l'enseignement agricole. Ces conventions détaillent des plans d'action spécifiques par région.



Sinistralité

► Nombres, coûts et indices de fréquence des AT avec arrêt chez les travailleurs vieillissants



AT proprement dits (S) : évolution contrastée de cette population. Le nombre avec arrêt, les AT et les coûts augmentent. L'indice de fréquence s'améliore soit moins d'AT par individu. En revanche, le coût moyen progresse.

LEGENDE

(S)

- Coût Accidents de Travail (AT)
- Nombre (AT) avec arrêt
- Indice de fréquence par rapport à la population saisonniers (<80 jours) uniquement

→ Voir glossaire p42

Exemples d'actions menées par les MSA

- Accueil-information (MSA Beauce Cœur de Loire, Bourgogne, Ardèche Drôme Loire, Haute-Normandie, Marne-Ardenne-Meuse)
- Formation à la sécurité pour les employeurs (MSA Sud Champagne)
- Mise en place de groupe "sécurité" par culture spécialisée (asperge, raifort,...) (MSA Alsace)
- Enquête auprès des entreprises pour proposer une méthodologie d'accueil et de gestion du salariat (MSA Midi-Pyrénées Nord)

- Formation prévention pour les saisonniers du secteur melons (MSA Sèvres-Vienne)
- Support d'accueil prévention pour la castration du maïs et cueillette des fruits rouges (français et polonais) (MSA Auvergne)
- Formation prévention saisonniers castration du maïs (MSA Berry-Touraine)
- Guide accueil vendangeurs (MSA Franche-Comté)
- Formation de jeunes saisonniers à l'utilisation du round baller (MSA Mayenne-Orne-Sarthe)

Sinistralité

► Nombres d'AT avec arrêt et indices de fréquence pour les nouveaux installés



AT proprement dits **NS** : effectifs faibles pour avoir une significativité statistique. Sur la période le nombre de nouveaux installés diminue de

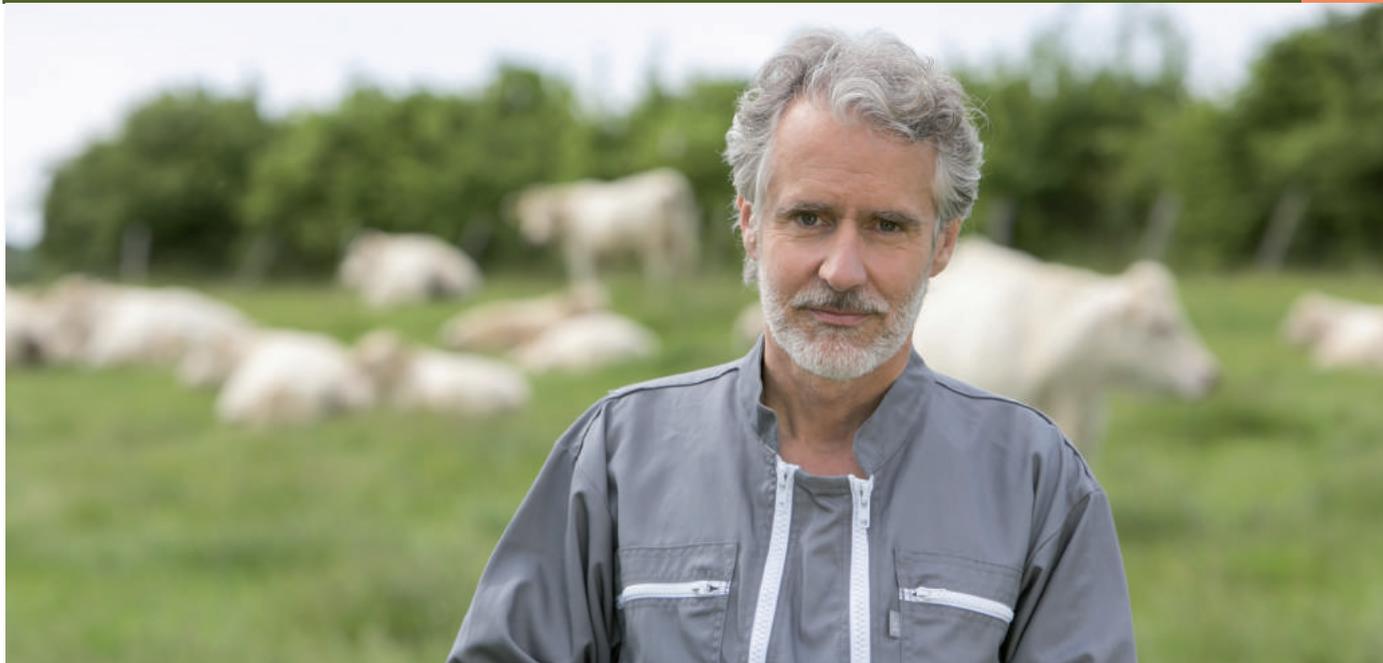
-4,6 %, mais il augmente entre 2014 et 2015. Cependant, moins fortement que le nombre d'AT et que l'indice de fréquence.

Exemples d'actions menées par les MSA

- Intervention dans les stages à l'installation (MSA Gironde, Ile-de-France, Bourgogne, Charentes, Haute-Normandie, Loire-Atlantique Vendée)
- Visite diagnostic/pack nouvel installé (MSA Beauce Cœur de Loire, Dordogne Lot-et-Garonne, Franche-Comté, Marne-Ardennes-Meuse, Mayenne-Orne-Sarthe)
- Campagne de prévention des risques en polyculture élevage (MSA Lorraine)

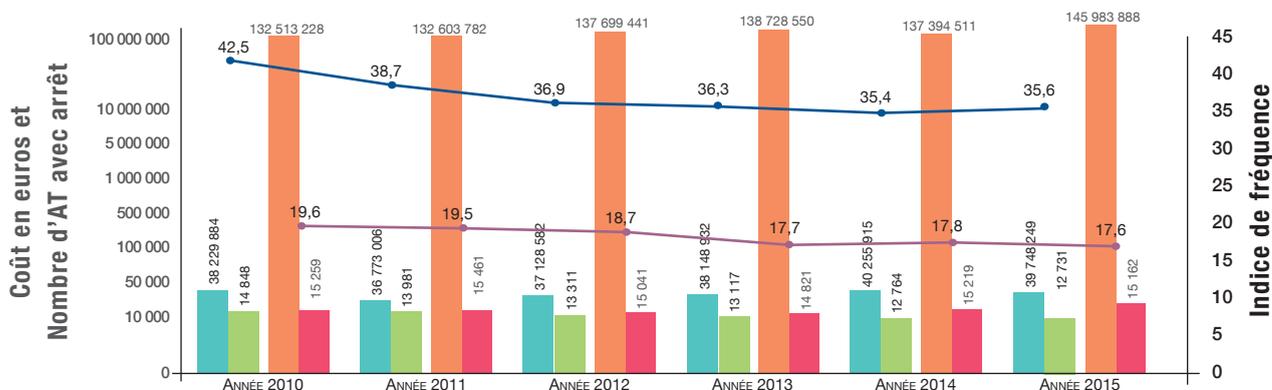
- Chéquier nouveaux installés avec visite conseil (MSA Alsace)
- Réalisation de diagnostic Sécurité pour les nouveaux installés (MSA Bourgogne)
- Formation "Gestions des risques" (MSA Côtes Normandes)
- Formation "post installation" (MSA Côtes Normandes)
- Dispositif financier spécifique Jeunes Agriculteurs (MSA Franche-Comté)





Sinistralité

► Nombres, coûts et indices de fréquence des AT avec arrêt chez les travailleurs vieillissants



AT proprement dits (NS) : le nombre de travailleurs vieillissants reste stable. Forte diminution du nombre d'AT et de l'indice de fréquence. Les coûts sont plutôt stables (surtout si on les étudie à "coûts constants").

AT proprement dits (S) : augmentation de la population considérée et stabilité du nombre d'AT par conséquent forte amélioration de l'indice de fréquence. Les coûts eux sont en net augmentation (durée moyenne d'arrêt plus long, taux d'IPP qui ne diminue pas).

LEGENDE

(NS)	(S)
■ Coût Accidents de Travail (AT)	■ Coût Accidents de Travail (AT)
■ Nombre (AT) avec arrêt	■ Nombre (AT) avec arrêt
— Indice de fréquence par rapport à la population travailleurs vieillissants uniquement	— Indice de fréquence par rapport à la population travailleurs vieillissants uniquement

[→ Voir glossaire p42](#)

26 MSA ont réalisé près de **1600 bilans** des expositions aux risques professionnels à 50 ans.

Exemples d'actions menées par les MSA

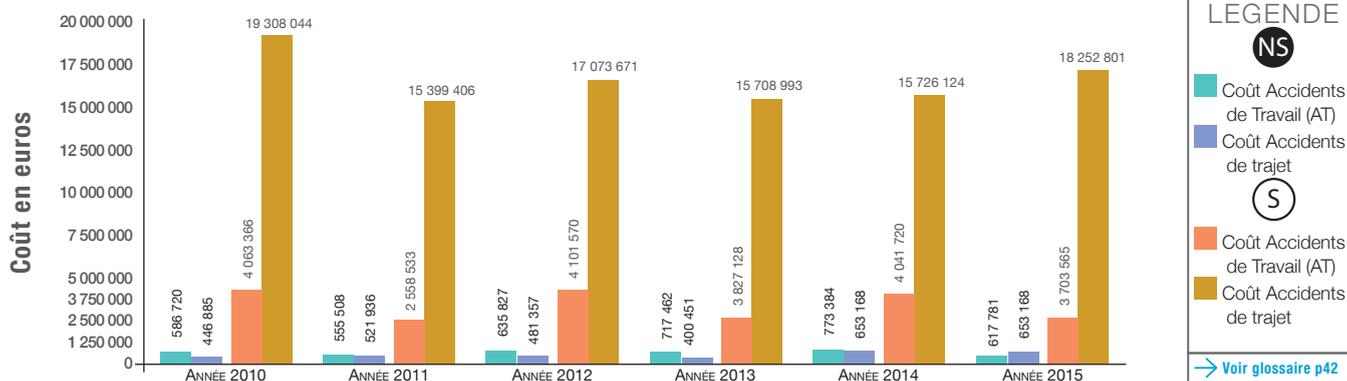
► Etudes de poste et accompagnement d'entreprises (MSA Bourgogne)

► Études de poste en entreprises et aide au financement d'aménagements de postes (hors AGEFIPH) (MSA Haute-Normandie)



Sinistralité

Coûts du risque routier professionnel en fonction du type d'accident (trajet ou travail)



Accidents (NS) : nette diminution de deux des indicateurs. Les coûts se stabilisent (ils diminuent si on parle à "coûts constants"). C'est l'un des deux secteurs qui s'améliore le plus chez les non-salariés.

Accidents (S) : augmentation du nombre d'AT et de l'indice de fréquence entre 2015 et 2014. Cependant sur la période 2010-2015 les coûts ainsi que l'indice de fréquence diminuent.

Exemples d'actions menées par les MSA

- Convention régionale avec les grandes entreprises agricoles sur la prévention du risque routier (MSA Provence-Azur)
- Formation "Sécurisation des chargements par l'arrimage" en paysage (MSA Ardèche Drôme Loire)
- Guide d'évaluation des capacités à la conduite d'engins agricoles (MSA Sud Champagne)
- Formation risques routiers des commerciaux en coopérative (MSA Limousin)

- Création d'un dispositif de pré-signalisation lumineuse pour les attelages (MSA Alsace)
- Ateliers pratiques et pédagogiques sur la prévention du risque routier interrégimes (MSA Côtes Normandes)
- Campagne de prévention sur le risque routier pendant les vendanges (MSA Gironde)
- Création d'un parcours pédagogique pour établissements scolaires (MSA Grand Sud)
- Sensibilisation des inséminateurs et contrôleurs laitiers nouvellement embauchés (MSA Franche-Comté)

Les pôles d'animation Sécurité Routière

Ces pôles régionaux sont notamment composés de Chargés de Mission Sécurité Routière (CMSR), dont 3 d'entre eux appartiennent au réseau SST MSA. Ils déclinent localement les orientations définies par la Délégation Interministérielle à la Sécurité Routière.

Actions régionales dans le cadre de l'État :

- Formation d'Intervenants Départementaux de Sécurité Routière (IDSR).
- Création de Points Accueil Motos.
- Interventions lors d'évènements (colloques des Maires, ...).

- Action Prévention Alcool à destination des élèves de classes de terminale des lycées professionnels.
- Spots radio "Alcool".

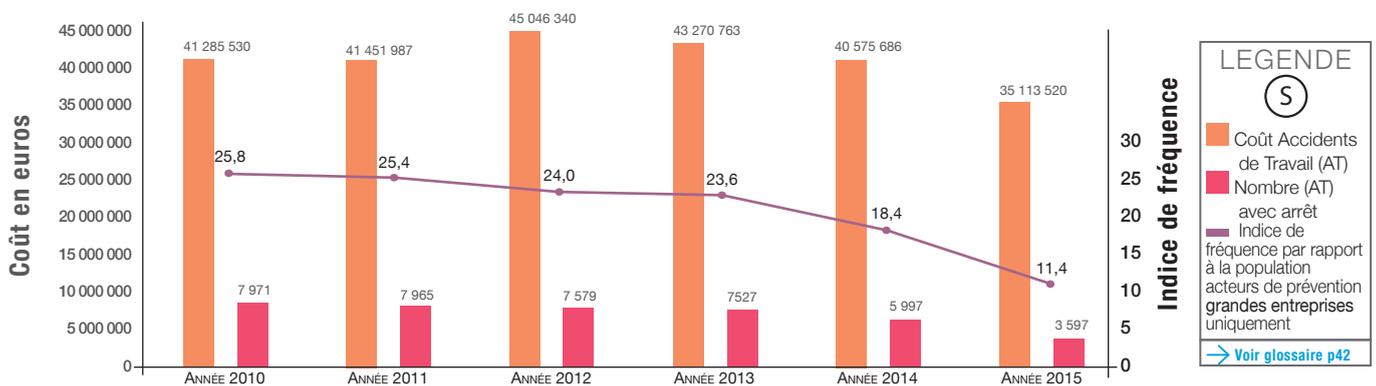
Actions spécifiques MSA :

- Journées Prévention du Risque Routier à destination des élèves des établissements d'enseignement agricole.
- Sensibilisation au risque routier professionnel lors de foires et salons agricoles.
- Formations d'une journée en entreprises agricoles.



Sinistralité

► Nombre, coûts et indices de fréquence des AT avec arrêt dans les établissements de plus de 50 salariés ETP



AT proprement dits (S) : forte chute du nombre d'AT constatée alors que la population concernée augmente et net progrès de l'indice de fréquence. Ce qui a une répercussion non négligeable sur les coûts

(la durée moyenne d'arrêt et l'évolution du taux d'IPP freinent une forte diminution de cet indicateur).

Exemples d'actions menées par les MSA

► Information, formation CHSCT/référents sécurité et secourisme (MSA Armorique, Dordogne Lot-et-Garonne, Lorraine, Ile-de-France, Ardèche Drôme Loire, Alsace, Côtes Normandes, Portes de Bretagne, Franche-Comté, Maine-et-Loire, Sud Aquitaine)

► Formation à l'utilisation du logiciel "Management de la Sécurité" (MSA Ardèche Drôme Loire)

► Formation des commerciaux et techniciens d'un groupe coopératif sur l'intégration de la prévention lors de la conception ou modernisation des chais (MSA Berry-Touraine)

Les référents sécurité : Accompagner les entreprises à mettre en place leurs référents sécurité

Depuis le 1^{er} juillet 2012, la loi 2011-867 du 20 juillet 2011 relative à l'organisation de la médecine du travail précise qu'un salarié "compétent pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels" doit être désigné par tout chef d'entreprise.

Un groupe de travail constitué de MSA et de la CCMSA a élaboré plusieurs outils pour accompagner les entreprises dans la mise en place de leur référent sécurité.

• Un document «Le référent sécurité en questions» qui regroupe un ensemble de questions-réponses pour aider le réseau SST MSA à interpréter le texte de loi

n°2011-867 du 20 juillet 2011 relatif à la désignation du référent sécurité.

• Un guide permettant d'accompagner les chefs d'entreprise dans la désignation et l'intégration du référent sécurité dans leur entreprise.

• Un cahier des charges formation ainsi qu'une proposition de programme pour aider les MSA à organiser ou co-organiser (avec un organisme de formation) des sessions de formation pour permettre aux futurs référents sécurité et à leur chef d'entreprise de prendre toute la mesure de leurs missions.



Les informations délivrées dans cette partie et plus particulièrement dans la rubrique “Les mesures et aides déployées” sont issues des remontées des MSA et consolidées en CCMSA (via le logiciel AIDEFI) pour les dispositifs d’accompagnement technique et financier en prévention.

■ Maraîchage / horticulture pépinière

▮ Les projets nationaux réalisés pour la filière

- Accompagnement et mutualisation de l’action de sensibilisation des professionnels de la filière aux risques du travail sur serres et tunnels (chutes de hauteur).
- Mise en test auprès de représentants de la filière de la méthode d’intervention en TPE pour la prévention des TMS.

▮ Exemples d’actions locales initiées par les MSA

- Démarche de prévention des risques pour les conditions de travail en cultures légumières de plein champ (MSA Portes de Bretagne).
- Expérimentation de la robotisation en maraîchage : étude d’impact sur la pénibilité des tâches (MSA Portes de Bretagne).
- Création de subventions pour les exploitants non employeurs de main-d’œuvre et les exploitants maraîchers (MSA Picardie).
- Actions collectives de formation et de prévention pour les saisonniers du secteur melons (MSA Sèvres-Vienne).
- Mise en place de groupe “sécurité” par culture spécialisée (asperge, raifort, ...) (Caisses d’assurances-

accidents agricoles d’Alsace).

- Analyse de l’activité en maraîchage pour un travail moins physique (MSA Limousin).

▮ Les mesures et aides déployées

Les mesures mises en œuvre grâce aux AFSA ont principalement porté sur les TMS. Exemples d’achats réalisés : couteaux adaptés, robot désherbeur, planteuse à poireaux.

Pour les contrats de prévention, elles ont principalement porté sur les contraintes gestuelles et posturales. Exemples : recherche et développement d’un prototype pour mécaniser des postes, création d’une station de lavage et d’égouttage des produits, conception de nouvelles tables, achat d’un carrousel d’essorage asservi au tapis d’amenée des graines.

27 AFSA et 8 contrats ont été signés, représentant un engagement financier de 201 838€ pour la filière.

La Convention Nationale d’Objectifs de Prévention (CNOP) “maraîchage” ainsi que la CNOP “horticulture pépinières”, signées en 2014, sont toujours en cours.

■ Arboriculture fruitière

▮ Les projets nationaux réalisés pour la filière

- Participation à la rédaction d’un guide technique sur le travail en hauteur en arboriculture fruitière (cf. Réf. 11660 sur <http://ssa.msa.fr>).
- Réalisation d’une étude ergonomique sur les matériels non motorisés de travail en hauteur.
- Contribution à la rédaction d’une norme européenne de sécurité spécifique aux plateformes élévatrices mobiles utilisées pour la taille, la récolte...

▮ Exemples d’actions locales initiées par les MSA

- Formations des TPE aux vérifications générales périodiques des plateformes arboricoles et chariots élévateurs (MSA Alpes-Vaucluse).

- Essais de casques ventilés en culture spécialisée (arboriculture, viticulture) (MSA Corse).

- Travaux de normalisation pour la sécurité des plateformes arboricoles (MSA Berry-Touraine).

▮ Les mesures et aides déployées

Les mesures mises en œuvre grâce aux AFSA ont principalement porté sur les TMS. Exemples : achat de séccateur électrique, aménagement de l’enclayage.

Pour les contrats de prévention, elles ont principalement porté sur la prévention des chutes. Exemples : achat d’une Plateforme Elévatrice Mobile de Personnel. 29 AFSA et 2 contrats ont été signés, représentant un engagement financier de 109 920€ pour la filière.

Elevage de petits animaux

Le projet national réalisé pour la filière

- Transfert au réseau SST de la MSA de la stratégie et des outils d'amélioration des conditions de travail dans la filière.
- Publication du Dossier Technique "Prévention du Mal de dos en Maternité Porcine - 2 nouveaux chariots de soins aux porcelets pour moins d'efforts".

Exemples d'actions locales initiées par les MSA

- Étude sur les systèmes d'élevage cynicoles et avicoles (MSA Portes de Bretagne).
- Réalisation d'un guide EvRP pour élevages canins (MSA Ain-Rhône).
- Étude sur l'amélioration des conditions de travail en cyniculture (MSA Loire-Atlantique Vendée).

Les mesures et aides déployées

Les mesures mises en œuvre grâce aux AFSA ont principalement porté sur les TMS et le risque animal. Exemples: achat d'un chariot de soin aux porcelets, chariot électrique équipé d'un treuil électrique permettant de lever et déplacer les cadavres de porcs, aménagement du ramassage des œufs...

33 AFSA ont été signées, représentant un engagement financier de 75 856 € pour la filière.

La CNOP "Accoupage et sélection", signée en 2014, est toujours en cours.

Polyculture et élevage

Les projets nationaux réalisés pour la filière

- Accompagnement du projet de promotion de la démarche d'évaluation des risques dans le secteur élevage (intégration dans le dispositif Charte des bonnes pratiques).
- Participation aux 4^{èmes} Rencontres Nationales du Réseau Mixte Technologique (RMT) "Travail en élevage", d'AgroSup Dijon et aux groupes de travail des RMT "Bâtiment d'élevage de demain" et "Bien-être et système d'élevage".

Exemples d'actions locales initiées par les MSA

- Travaux sur les chariots de soin en maternité (élevage porcin) et sur les salles de traite rotatives (MSA armorique, MSA Portes de Bretagne).
- Journée "Comment accompagner l'éleveur lors d'un projet de contention" à destination des fabricants et distributeurs de matériel de contention, des conseillers en bâtiment et des techniciens d'élevage (MSA Côtes Normandes).

- Phase test ERP avec Maisons de l'élevage (MSA Ile-de-France).
- Nouvelle formation "Signes de vache" pour mieux décrypter la connaissance de l'animal (MSA Portes de Bretagne).
- Étude sur les enjeux santé au travail liés à l'introduction d'un robot de traite (MSA Portes de Bretagne).
- De nombreuses MSA ont organisé des actions de prévention en lien avec la manipulation et la contention des animaux. Pour les consulter, rendez-vous sur notre [site www.site.ssa.msa.fr](http://www.site.ssa.msa.fr), rubrique Actions prioritaires.

Les mesures et aides déployées

Les mesures mises en œuvre grâce aux AFSA ont principalement porté sur les TMS et le risque animal. Exemples: achat de cage de parage, matériel de contention, taxi-lait.

221 AFSA ont été signées, représentant un engagement financier de 305 581 € pour la filière.

Hippisme

Les projets nationaux réalisés pour la filière

- Mise à disposition du réseau SST de la MSA des kits d'accueil du nouvel embauché élaborés en partenariat avec le Groupement hippique national.
- Diffusion du guide méthodologique "Préparation physique et mentale du professionnel équestre".
- Valorisation, à travers l'édition d'un livre, des résultats de l'étude sur les facteurs influençant le bien-être du cheval et leurs conséquences sur la relation homme/cheval dans les établissements professionnels équestres.
- Finalisation d'un module de formation "gestion de la chute", avec l'AFASEC.

Exemples d'actions locales initiées par les MSA

- Formation sur le travail avec les équidés (MSA Ardèche Drôme-Loire, MSA Languedoc).
- Formation "améliorer sa relation avec le cheval" (MSA Charentes, MSA Beauce Cœur de Loire).
- Formation sur les chutes en milieu équestre (MSA Picardie, MSA Ain-Rhône).

Les mesures et aides déployées

Les mesures mises en œuvre grâce aux AFSA ont principalement porté sur le risque animal.

Exemple: adaptation du système de contention des animaux.

5 AFSA ont été signées, représentant un engagement financier de 12 089 € pour la filière.



Viticulture-vinification

Les projets nationaux réalisés pour la filière

- Participation à l'Observatoire champenois du risque viti-vinicole.
- Valorisation du film "de la vigne à la cave".
- Poursuite du projet sur la conception et l'aménagement des chais et caves de vinification (phase de transfert aux équipes locales, capitalisation).

Exemples d'actions locales initiées par les MSA

- Accompagnement à l'aménagement/conception de chais (MSA Ain-Rhône).
- Journée sur les mesures de prévention durant les vendanges (MSA Charentes).
- Campagne de prévention sur les risques routiers pendant les vendanges (MSA Gironde).
- Forum départemental E.V.R. pour les élèves de BTS viticulture/oenologie (MSA Gironde).
- Formations sur les interventions en espaces confinés de caves coopératives (MSA Gironde).
- Action "Bien utiliser son corps au quotidien" (MSA/kinésithérapeute/éducateur sportif/coach sportif) (MSA Marne-Ardenne-Meuse).

- Formations (viticulture)/sensibilisation TMS ; PRAP (livret PRAP) (MSA Berry Touraine) .
- Conception et aménagement de cuverie (MSA Picardie).
- Enquête sur les expositions aux pesticides des travailleurs saisonniers en arboriculture (MSA Maine-et-Loire).
- Campagne d'information sur le risque vibratoire (MSA Provence-Azur).

Les mesures et aides déployées

Les mesures mises en œuvre grâce aux AFSA ont principalement porté sur les TMS et la prévention des chutes. Exemples : installation de passerelles et garde-corps, achat de sécateurs plus légers.

Pour les contrats de prévention, elles ont principalement porté sur la prévention des chutes. Exemples : aménager et sécuriser les accès, création d'un hangar de stockage pour libérer l'espace de travail vinification. 103 AFSA et 9 contrats ont été signés, représentant un engagement financier de 477 129€ pour la filière.

La CNOP "Vinification", signée en 2013, est toujours en cours.

Forêts

Le projet national réalisé pour la filière

Participation au groupe de travail issu de la Commission spécialisée n°6 (agricole) du COCT pour la mise à jour du Décret n°2010-1603 du 17 décembre 2010 relatif aux règles d'hygiène et de sécurité sur les chantiers forestiers et sylvicoles.

Exemples d'actions locales initiées par les MSA

- Formations "Bûcheronnage en sécurité" (MSA Beauce Cœur de Loire).
- Mise en place de panneaux d'information en forêt sur la maladie de Lyme (Caisses d'assurances-accidents agricoles d'Alsace).
- Expérimentation "câble synthétique" pour débardage forestier (MSA Ain-Rhône).
- Film sur la maladie de Lyme (MSA Armorique)
- Livret bûcheronnage (MSA Berry-Touraine).
- Formation tronçonneuse (TMS) pour deux grandes

entreprises du secteur forestier (MSA Limousin) .

- Participation à une étude sur la chenille processionnaire du chêne (MSA/Université de Vienne-Autriche) (MSA Lorraine).

Les mesures et aides déployées

Les mesures mises en œuvre grâce aux AFSA ont principalement porté sur les TMS. Exemple : achat de matériel électrique.

Pour les contrats de prévention, elles ont principalement porté sur la prise en compte de plusieurs risques. Exemple : réaménagement des différents espaces de travail.

7 AFSA et 3 contrats ont été signés, représentant un engagement financier de 56 323€ pour la filière.

Les CNOP "Exploitation de bois" et "Sylviculture", signées en 2014, sont toujours en cours.

Scieries

Le projet national réalisé pour la filière

Participation à la réalisation de 3 documents INRS, publiés dans le cadre de la convention de partenariat sur la prévention des risques CMR liés aux poussières de bois :

- ED 6192: Poussières de bois, protégeons-nous
- ED 6220: Pourquoi mesurer l'exposition aux poussières de bois?
- ED 6221: Faire réaliser des mesures d'exposition aux poussières de bois

Entreprises paysagistes

Les projets nationaux réalisés pour la filière

- Participation à la commission de suivi de la "charte qualité de formation en élagage" animée par l'Union Nationale des Entreprises du Paysage (UNEP).
- Participation au groupe de travail issu de la Commission spécialisée n°6 (agricole) du COCT, sur la problématique des travaux d'élagage dans l'environnement des lignes électriques.

Exemples d'actions locales initiées par les MSA

- Étude ergonomique sur les projets bâtiments en Paysage (MSA Ain-Rhône).
- Formations "signalisation de chantier en paysage" et arrimage des chargements (MSA Ardèche Drôme Loire).
- Formation Grimpeur Sauveteur Secouriste du Travail (MSA Charentes).
- Expérimentation de l'usage du "Thé de compost" (traitements naturels en Paysage) (MSA Loire-Atlantique Vendée).
- Journées d'information sur les risques en entreprises du paysage (MSA Lorraine).

Les mesures et aides déployées

Les mesures mises en œuvre grâce aux AFSA ont principalement porté sur les TMS. Exemple: acquisition d'une ventouse.

Pour les contrats de prévention, elles ont principalement porté sur les contraintes gestuelles et posturales. Exemples: acquisition d'un pont roulant, installation d'une ligne de tri-classement limitant la plupart des manutentions manuelles.

3 AFSA et 10 contrats ont été signés, représentant un engagement financier de 265 076 € pour la filière.

La CNOP "Scieries fixes", signée en 2013, est toujours en cours.

- Amélioration du pouvoir de coupe d'outils (MSA Portes de Bretagne).
- Prêts pour essais d'outils électroportatifs (sécateurs, tronçonneuses...) (MSA Provence-Azur).
- DVD sur l'échauffement en Paysage (MSA Provence-Azur).
- Forum SST à destination des employeurs et indépendants du Paysage (MSA Alpes-Vaucluse).

Les mesures et aides déployées

Les mesures mises en œuvre grâce aux AFSA ont principalement porté sur les TMS. Exemple: achat de matériel électroportatif, de broyeur à déchets verts.

Pour les contrats de prévention, elles ont principalement porté sur les contraintes gestuelles et posturales. Exemples: achat d'une déchiqueteuse pour broyer sur place et éviter les manutentions de déchets, réflexion sur la manutention sur les chantiers.

85 AFSA et 33 contrats ont été signés, représentant un engagement financier de 798 259 € pour la filière.

La CNOP "Entreprises du paysage", signée en 2013, est toujours en cours.





■ Entreprises de travaux agricoles et ruraux

► Les projets nationaux réalisés pour la filière

- Poursuite du partenariat CCMSA-FNCUMA dans le cadre de l'observatoire qualitatif des matériels agricoles (OQMA) ; publication des enquêtes sur les tracteurs et les moissonneuses-batteuses fiches OQMA-2015: Tracteurs et Moissonneuses-batteuses.
- Renouvellement de la Convention Nationale d'Objectifs de Prévention "Entreprises de Travaux Agricoles (ETA)".

► Exemples d'actions locales initiées par les MSA

- Stand et animation "risque machine" au salon des ETA (MSA Mayenne-Orne-Sarthe).
- Rencontres techniques EDT/CUMA sur le risque machine (salariés/employeurs) (MSA Sèvres-Vienne).

► Les mesures et aides déployées

Les mesures mises en œuvre grâce aux AFSA ont principalement porté sur les TMS et le risque machine. **Exemples:** achat de démonte-pneus, de transporteur permettant le transport de granula supprimant l'utilisation de la pelle à main pour les salariés.

Pour les contrats de prévention, elles ont principalement porté sur les contraintes gestuelles et posturales. **Exemples:** aménagement des espaces de stockage, achat d'enrouleurs pour les aires de lavage.

18 AFSA et 5 contrats ont été signés, représentant un engagement financier de 99 831 € pour la filière.

La CNOP "entreprises de travaux agricoles" a été renouvelée pour 4 ans.

La CNOP "travaux agricoles et ruraux, branche coopérative de matériel agricole", signée en 2014, est toujours en cours.

■ Services de remplacement

► Le projet national réalisé pour la filière

Négociations avec Service de Remplacement France, en vue du renouvellement de la Convention Nationale d'Objectifs de Prévention "Services de remplacement".

► Exemples d'actions locales initiées par les MSA

- Formations CACES pour les salariés de services de remplacement (MSA Auvergne)

► Les mesures et aides déployées

Les mesures mises en œuvre grâce aux AFSA ont principalement porté sur les TMS. Exemples: achat d'un chariot à lait.

Pour les contrats de prévention, elles ont principalement porté sur les contraintes gestuelles et posturales. Exemples: réflexion sur l'organisation (emplacement et nombre de palettes par secteur...), modification du processus d'alimentation caisse et évacuation des caisses vides, renouvellement couteaux et organisation d'un affûtage régulier.

8 AFSA et 2 contrats ont été signés, représentant un engagement financier de 35 634 € pour la filière.

La CNOP "Groupements d'employeurs à vocation de remplacement", signée en 2010, a pris fin cette année.

■ Coopératives approvisionnement

► Le projet national réalisé pour la filière

- Poursuite du partenariat avec COOP DE FRANCE
- Métiers du grain (document de sensibilisation et journées d'échanges ; étude sur les AT/MP du secteur).

► Exemples d'actions locales initiées par les MSA

- Évaluation de l'exposition professionnelle respiratoire aux particules inhalables lors de la réception des céréales dans les silos de collecte (MSA Alpes de Nord).

- Campagne d'accueil des saisonniers en coopérative céréalière, fruits et légumes et conserveries (MSA Beauce Cœur de Loire).

- TMS (approche gestes et postures en coop. d'approvisionnement) (MSA Limousin).

► Les mesures et aides déployées

La CNOP "Collecte, stockage, transformation de céréales, oléagineux et protéagineux - approvisionnement" a été renouvelée pour 4 ans.

■ Coopératives laitières

► Le projet national réalisé pour la filière

Renouvellement de la Convention Nationale d'Objectifs de Prévention "Coopératives laitières".

► Exemples d'actions locales initiées par les MSA

- Création d'un film sur les TMS en coopérative laitière (MSA Sèvres-Vienne).

► Les mesures et aides déployées

Les mesures mises en œuvre grâce aux AFSA ont principalement porté sur les TMS. Exemples : achat d'élevateur pour remplissage des chariots de retournement. 5 AFSA ont été signées, représentant un engagement financier de 12 738 € pour la filière.

La CNOP "Coopératives laitières" a été renouvelée pour 4 ans.

■ Traitement de la viande de boucherie

► Le projet national réalisé pour la filière

Poursuite de capitalisation d'actions issues de la diffusion de l'outil "exposition aux contraintes physiques des salariés de la filière viande".

► Exemples d'actions locales initiées par les MSA

- Prévention du risque TMS en abattoir "couteau qui coupe/gant de protection" (MSA Corse).

► Les mesures et aides déployées

Les mesures mises en œuvre grâce à l'AFSA ont principalement porté sur les TMS. Exemple : aménagement des quais de chargement.

1 AFSA a été signée, représentant un engagement financier de 3 000 € pour la filière.

La CNOP "Abattoirs, ateliers de découpe et centres de conditionnement de volaille", signée en 2011, est toujours en cours.

■ Conserveries

► Le projet national réalisé pour la filière

Négociations avec la Fédération Française de la Coopération Fruitière, Légumière et Horticole (FELCOOP), section Produits transformés (Conserveries), en vue du

renouvellement de la Convention Nationale d'Objectifs de Prévention "Coopératives de fruits et légumes, section conserverie – produits transformés"

■ Traitement de la viande de volaille

► Le projet national réalisé pour la filière

Négociations avec la Fédération des Industries Avicoles (FIA) et le Comité National des Abattoirs et Ateliers de Découpe de Volailles, lapins et chevreux (CNADEV),

en vue du renouvellement de la Convention Nationale d'Objectifs de Prévention "Traitement de la viande de volailles".





■ AGRICAN

► AGRICAN, c'est quoi ?

AGRICAN (**AGRI**culture et **CAN**cer) est une cohorte, constituée en 2005, de 180 000 salariés et non-salariés agricoles, actifs ou retraités. Ils sont répartis dans 12 départements couverts par un registre qualifié des cancers (Calvados, Côte-d'Or, Doubs, Gironde, Isère, Loire-Atlantique, Manche, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Somme, Tarn, Vendée).

► Quel est l'objectif ?

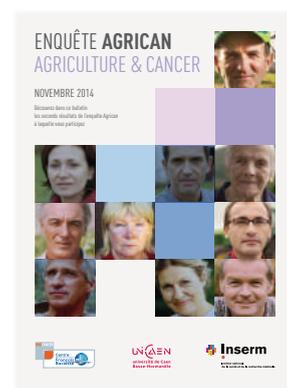
L'objectif est d'étudier les effets des expositions professionnelles sur l'apparition de certains cancers (incidence). Cela nécessite un suivi de plus d'une dizaine d'années.

► Quel est le bilan des actions menées en 2015 ?

L'auto-questionnaire de suivi des expositions professionnelles et le deuxième bulletin d'information ont été envoyés aux membres de la cohorte (150 000 encore présents) par l'Unité cancers & Prévention du Centre François Baclesse, en coordination avec les MSA concernées et la CCMSA. Plus d'un tiers des membres de la cohorte ont répondu à l'auto-questionnaire de suivi. Les 90 000

non-répondants ont reçu un courrier de relance.

La MSA a participé à la deuxième réunion du Conseil Scientifique international d'Agriican et à la réunion du consortium international des cohortes agricoles.



La CCMSA est co-auteur de deux articles en cours de préparation, l'un sur les facteurs de risque de cancer de la prostate dans le cadre des résultats d'Agriican, l'autre sur les facteurs de risque de cancer de la vessie.

► Quelles sont les prochaines étapes ?

Interrogation des bases de données MSA, RNIPP*, CépiDC**, registres des cancers pour le suivi indirect des membres de la cohorte, bilan du suivi des membres par l'auto-questionnaire, et poursuite des analyses des données de la cohorte.

*RNIPP : Répertoire national d'identification des personnes physiques

**CépiDC : centre d'épidémiologie sur les causes médicales de décès

■ SUMER

► SUMER, c'est quoi ?

Sumer est l'enquête de surveillance médicale des risques professionnels menée tous les 7 à 8 ans par le Ministère du travail auprès des salariés de tous les régimes de protection sociale. Près de 50 000 salariés sont interrogés tous régimes confondus.

► Quel est l'objectif ?

L'objectif est de suivre les évolutions des expositions professionnelles des salariés pour orienter les actions de prévention.

► **Quel est le bilan des actions menées en 2015 ?**

La CCMSA a diffusé **8 nouveaux bulletins thématiques** de l'enquête SUMER AGRICOLE 2010 à destination de son réseau SST et des partenaires institutionnels SST.

Numéro 5: Les expositions professionnelles des salariés agricoles en culture-élevage (février 2015)

Numéro 6: Les expositions professionnelles des salariés agricoles des travaux forestiers (mars 2015)

Numéro 7: Les expositions professionnelles des salariés agricoles de la coopération (avril 2015)

Numéro 8: Les expositions professionnelles des salariés agricoles des organismes professionnels agricoles (mai 2015)

Numéro 9: Les expositions professionnelles des salariés agricoles des entreprises paysagistes et de reboisement (juin 2015)

Numéro 10: Les expositions professionnelles des salariés agricoles en viticulture (juillet 2015)

Numéro 11: Les expositions professionnelles des salariés agricoles des coopératives de traitement de la viande (bovins, ovins, caprins, porcins, volailles) (septembre 2015)

Numéro 12: Les expositions professionnelles des salariés agricoles dans la filière hippique (octobre 2015)

Actions complémentaires

Participation de la CCMSA aux réunions du Comité scientifique de l'enquête en tant que membre du comité et aux groupes de travail thématiques en tant qu'expert dans le cadre de la préparation de la nouvelle enquête SUMER 2016/2017. Élaboration d'un questionnaire complémentaire pour mieux estimer et caractériser les expositions professionnelles des salariés agricoles à des pesticides.

Préparation d'une campagne de mobilisation des médecins du travail pour la prochaine enquête qui démarra mi-2016.

► **Quelles sont les prochaines étapes ?**

Parution d'un dernier bulletin mensuel SUMER AGRICOLE 2010 (élevage bovins). Mise en ligne de l'ensemble des bulletins sur le site ssa.msa.fr et des tableaux de résultats pour 16 autres filières agricoles. Exploitation des données de l'auto-questionnaire SUMER 2010 relatif aux risques psychosociaux. Formation des médecins volontaires pour participer à la nouvelle enquête SUMER 2016/2017.





La MSA participe à :

- ▶ Des études épidémiologiques telles que la cohorte Agrican et l'enquête SUMER (cf pages 32-33).
- ▶ Des études visant à apporter une meilleure connaissance des activités de travail et des risques associés.

À ce titre, la MSA est partenaire depuis 10 ans de l'Observatoire Qualitatif du Matériel Agricole (OQMA). La MSA et la Fédération Nationale des Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole (FNCUMA) réalisent des enquêtes sur une à deux catégories de machines par an auprès de leurs utilisateurs en CUMA.

En 2015, les travaux ont permis la réalisation de 13 fiches pour les tracteurs (210 enquêtes) et 9 fiches pour les moissonneuses-batteuses (110 enquêtes).

Les fiches sont consultables sur www.cuma.fr.

- ▶ Une étude avec Santé Publique France sur la mortalité par suicide des chefs d'exploitation et employés de main d'œuvre.

Les premiers résultats concernant la période 2007-2009 ont été diffusés en 2015.

Retrouvez cette étude sur www.ssa.msa.fr

- ▶ La recherche avec l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (IRSTEA).

En 2015, la recherche a porté sur la réalisation de postes de simulation. L'objectif est de disposer de 2 mini-simulateurs de formation à la conduite d'automoteurs agricoles.

Le Réseau de surveillance

La MSA est engagée dans la surveillance de la santé des professionnels via le Réseau National de Vigilance et de Prévention des Pathologies Professionnelles (RNV3P). Ce réseau collecte les données de 32 centres

de consultation de pathologies professionnelles universitaires, et de certains services de santé au travail (dont deux services MSA).

En 2015, la CCMSA a participé à son comité de pilotage.

Les travaux de normalisation conduits par la MSA

La MSA participe depuis plusieurs années aux travaux de normalisation au sein des commissions françaises (voire européennes ou internationales) pour améliorer le niveau de sécurité des équipements de travail ou de protection individuelle (EPI).

En 2015, la MSA a notamment contribué à la rédaction ou à la révision de normes de conception concernant :

- ▶ l'efficacité des EPI utilisés dans la filière hippique : casques et gilets ;
- ▶ la sécurité des machines agricoles, forestières ou utilisés en jardins et espaces verts (telles que les moissonneuses et ensileuses, les bennes, les cabines à air filtré, etc.).

De plus, une réflexion a été engagée en 2015 par le MAAF¹ autour du travail en hauteur en arboriculture fruitière. Cette réflexion associant les représentants de la profession (FNPF²), de la CCMSA³, de l'INRS⁴ et des représentants du ministère chargé du travail (DGT⁵ et DIRECCTE⁶) a conduit à la publication d'un guide technique.

Ce guide est téléchargeable sur les sites www.ssa.msa.fr et sur www.agriculture.gouv.fr

¹Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt

²Fédération nationale des producteurs de fruits

³Caisse centrale de la Mutualité Sociale Agricole

⁴Institut National de recherche et de sécurité

⁵Direction Générale du Travail

⁶Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi



■ Instances de prévention

Par **Magalie Cayon**, responsable du département prévention des risques professionnels, CCMSA

Participation de la MSA aux instances de prévention

La CCMSA est impliquée dans de nombreuses instances ministérielles ou réglementaires pour promouvoir, dans une logique de dialogue social, les activités de son réseau SST et faire valoir son expertise concernant l'amélioration des conditions de travail et la santé au travail des ressortissants agricoles.

La CCMSA participe au conseil d'orientation sur les conditions de travail (COCT) en particulier à la commission spécialisée agricole (commission n°6)

La CCMSA, consultée par la commission agricole, a entre autres rendu un avis favorable au projet d'arrêté relatif à l'organisme chargé de la réception des déclarations des produits chimiques et au projet de décret relatif à la réception et la surveillance du marché des tracteurs agricoles ou forestiers. Pour enrichir le Bilan des conditions de travail, la CCMSA a transmis la partie "données chiffrées" en regroupant ces dernières par secteurs d'activité correspondant aux 5 CTN.

Par ailleurs, elle a participé à la Commission supérieure des maladies professionnelles en agriculture (COS-MAP) dont la vocation est l'évolution du système de reconnaissance des maladies professionnelles ou la révision des tableaux de maladies professionnelles agricoles. La MSA est sollicitée en tant que gestionnaire et expert des données de sinistralité (nombre et coût) sur des études d'exposition ou de reconnaissance de maladies professionnelles.

Les Comités Nationaux de prévention (CTN)

La MSA organise la réunion annuelle des CTN élus salariés et employeurs qui ont un rôle d'assistance à la Caisse Centrale de la MSA dans le domaine de la prévention.

En 2015, la MSA a présenté un suivi de l'évolution des principaux indicateurs d'accidentologie des salariés agricoles décliné pour chaque CTN, le Plan SST pour la période 2016-2020, le bilan des contrats de prévention et des AFSA 1014 ainsi que des sujets spécifiques comme l'organisation et le bilan du plan national du suicide en 2015.

Pour la dimension régionale, la CCMSA dépouille l'ensemble des comptes rendus des Comités Régionaux de prévention (CTR). Un bilan du fonctionnement des CTR a été dressé en 2015 pour être présenté au Ministère de l'agriculture et aux partenaires sociaux.

Les Commissions Nationales de Prévention (CNP)

La MSA a été présente en 2015 lors des 2 CNP (salariés et non-salariés). Elle a présenté les bilans d'activité de la santé sécurité au travail 2014, les bilans des aides financières pour la promotion de la prévention (contrats de prévention et AFSA), le plan SST. Le bilan très encourageant de l'expérimentation AFSE effectuée en 2015 a permis d'allouer une enveloppe prélevée sur le fond de prévention des non-salariés pour une généralisation nationale du dispositif AFSE en 2016.

Les Commissions paritaires d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CPHSCT)

De 2014 à 2015, la couverture territoriale des CPHSCT a légèrement augmentée.

29 CPHSCT
départementales

9 CPHSCT
pluri départementales

Pour optimiser le fonctionnement des CPHSCT et favoriser leur autonomie, la CCMSA a déployé, auprès de son réseau SST, des Techniciens Régionaux de Prévention et des inspecteurs du travail des Direccte, une nouvelle méthode et des outils "d'urgence et de suivi de projet". Un espace de publication et de mutualisation des initiatives des CPHSCT a été mis en place sur le site ssa.msa.fr.



Formation

Par Sylvie de la Fabrègue, responsable du Département Expertise, Pilotage et Suivi Budgétaire (DEPSB), CCMSA

La MSA a poursuivi l'actualisation des modules de formation des nouveaux conseillers en prévention.

Les points forts du cursus :

- un parcours professionnalisant centré sur le cœur de métier : l'intervention en prévention,
- l'accompagnement par un tuteur au sein de la MSA avec une formalisation de la montée en compétences dans un livret de suivi,
- deux rapports de stage (l'un en MSA, l'autre auprès d'une filière agricole) avec une présentation orale en 1^{ère} année auprès de leur promotion et des membres de la DSST,

“Les formations initiales et continues en SST sont actualisées pour favoriser la montée en compétences des équipes SST sur la connaissance des risques et de leur prévention.”

- un rapport sur la conduite d'un projet en prévention présenté à l'oral devant les pairs,
- un entretien avec un jury en fin de parcours qui, après avoir pris connaissance de l'ensemble des travaux, échange avec le stagiaire sur sa vision du métier.

Le parcours de formation dure 69 jours, répartis sur 2 années.

L'Institut de médecine agricole (Inma) organise le diplôme de médecine agricole qui permet aux médecins une fois diplômés d'exercer la médecine du travail en agriculture. C'est aussi l'institut qui assure la formation continue du réseau SST de la MSA.

2

promotions de formation des Nouveaux Conseillers en Prévention en 2015 : 38^{ème} cycle - 2^{ème} année (9 stagiaires) et 39^{ème} cycle - 1^{ère} année (6 stagiaires).

804

stagiaires (médecins du travail, conseillers en prévention, infirmiers santé travail) formés à l'Inma soit 2510 journées stagiaires.

Juridique

Par Hanane Mouftadi, chargée de mission au DEPSB, CCMSA



L'activité première de la direction de la SST (DSST) au niveau juridique reste l'accompagnement de son réseau sur toutes les problématiques de droit qu'il rencontre.

Pour renforcer l'expertise juridique en matière de Santé-Sécurité au Travail des préventeurs MSA, la DSST continue à participer à leur formation continue et à intervenir dans le cadre du diplôme de médecine du travail en agriculture. La DSST a poursuivi également ses travaux

“Le maintien dans l'emploi retenu comme priorité transversale du plan SST 2016-2020.”

et collaborations dans le champ du maintien en emploi des travailleurs agricoles, notamment dans le cadre de la convention nationale pluriannuelle multipartite pour l'emploi des travailleurs handicapés et du PST 3. Elle a aussi réalisé des études préalables à la mise en place d'une action MSA permettant à l'assuré d'être accompagné, de manière renforcée, grâce à une détection précoce d'éventuels problèmes de santé pouvant impacter son aptitude.

552

assistances juridiques pour l'année 2015

10,5

jours de formation INMA et ASFOSAR.



■ Sauvetage Secourisme du Travail (SSTa) et Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP)

Par Carmen Garcia, chargée d'études au DEPSB, CCMSA

84 nouveaux formateurs en 2015 : 66 formateurs SSTa (950 formateurs actifs) et 18 formateurs PRAP.

Le réseau des formateurs au Sauvetage Secourisme du Travail (SSTa) s'est étoffé de 66 nouveaux formateurs en 2015.

Cette année, 413 formateurs SSTa (sur 950 formateurs ac-

tifs) ont suivi une formation de Maintien et d'Actualisation de Compétences pour continuer à former et certifier des Sauveteurs Secouristes du Travail dans leur entreprise ou leur établissement scolaire.

Concernant le PRAP, 18 nouveaux formateurs ont intégré le réseau des formateurs en MSA et 12 ont

suivi une formation de Maintien et d'Actualisation de Compétences pour continuer à former des acteurs PRAP dans leur entreprise ou établissement scolaire.

L'objectif a été atteint, à savoir, former l'ensemble des référents SSTa et PRAP de la MSA sur l'outil national FORPREV pour les rendre autonomes sur la gestion des formations.

“Un groupe national «Secourisme» a vu le jour cette année, ayant pour objectif la réalisation de documents pédagogiques pour aider les formateurs à réaliser leur propre formation d'acteurs SSTa.”



■ Evaluation des actions SST

Par Thuy-Nguyên NGUYEN, chargée de mission au DEPSB, CCMSA

Les MSA ont à leur disposition 8 questionnaires types différents (enquêtes pétales) pour mesurer la satisfaction des actions de prévention en Santé-Sécurité au Travail menées auprès des adhérents.

Les résultats de ces évaluations sont consultables en ligne par les services SST des MSA. L'objectif est d'améliorer en continu les actions de prévention pour répondre au plus près aux attentes des professionnels agricoles.

Par ailleurs, l'évaluation du PSST 2011-2015 comprend pour chaque axe du Plan : un diagnostic avec des données de sinistralité, les réalisations des projets programmés dans le PSST et celles non prévues, une carte de France retraçant les actions SST menées par les MSA, les résultats de l'évaluation des actions menées entre 2011 et 2015 (via les enquêtes pétales), les productions nationales (études, rapports d'observatoires, ...) et les actions menées en direction et en lien avec les filières agricoles.

En 2015, **100 actions** évaluées et **800 personnes** consultées.

Concernant les enquêtes pétales pour le bilan du PSST 2011-2015 : 633 actions évaluées soit 5730 personnes consultées.

Perspectives : ce bilan sera présenté début 2016 pour appuyer le lancement du nouveau plan lors de la conférence de presse programmée le 16 février 2016. L'objectif est aussi d'assurer une large diffusion de ces résultats auprès de nos partenaires nationaux et locaux.

“L'évaluation est un outil majeur d'aide à la décision.”

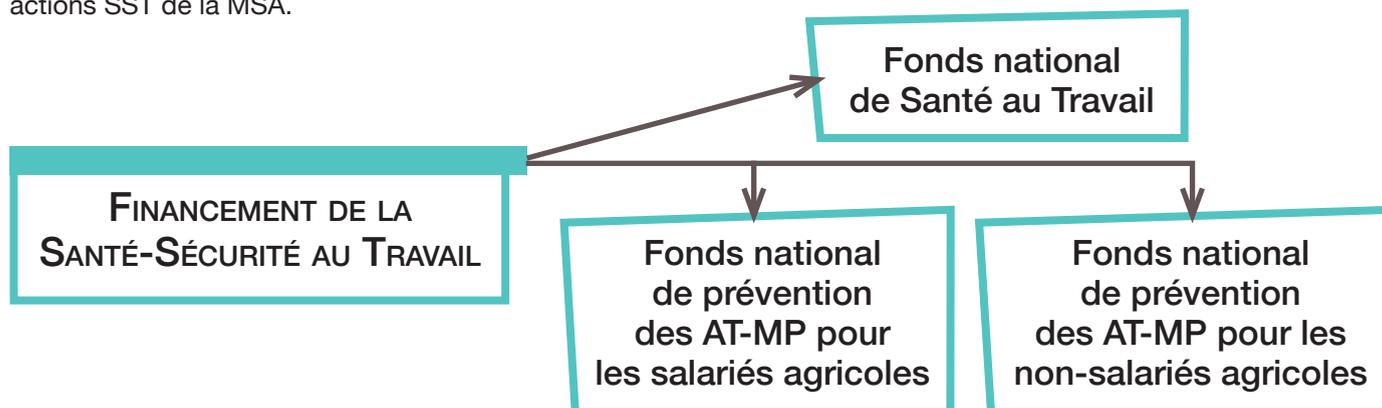


Le budget de la Santé-Sécurité au Travail

Par Catherine Gonzalez, responsable du service appui au pilotage et suivi budgétaire, CCMSA

Les fonds

Les différents fonds servent aussi bien à rémunérer le personnel, assurer le fonctionnement et financer les actions SST de la MSA.



Les Aides Financières Simplifiées Exploitants (AFSE)

Fin 2013, les partenaires sociaux ont souhaité mettre en place un nouveau dispositif d'accompagnement financier à destination des exploitants agricoles non employeurs de main-d'œuvre: les Aides Financières Simplifiées auprès des Exploitants. Le dispositif AFSE a ensuite été expérimenté au sein des 6 MSA de

43 AFSE signées dans le cadre de l'expérimentation pour un montant de 77400€

février à septembre 2015, selon un protocole précis sur le périmètre et les modalités pratiques de gestion des AFSE.

L'expérimentation a fait l'objet d'une évaluation qualitative et quantitative réalisée par la CCMSA. Riche de cette évaluation, ce dispositif financier sera généralisé à toutes les MSA en 2016.

L'enveloppe de mutualisation CNOP-AFSA¹

Dotation complémentaire 2015 :
5 contrats de prévention et **40 AFSA** en ont bénéficié, pour un montant de 150 000 €

Fin 2013, un dispositif financier a été créé permettant aux MSA ayant consommé leur dotation CNOP de demander un complément pour des sollicitations supplémentaires d'entreprises. Ce dispositif a été étendu en

2014 aux demandes complémentaires pour les AFSA. Il permet d'aider en cours d'année les MSA n'ayant pas pu couvrir l'ensemble des besoins exprimés par les entreprises dans le cadre de la dotation initiale. Ainsi, les fonds débloqués permettent de répondre au maximum à la réalité des besoins - dans la limite du montant de l'enveloppe de mutualisation.

¹CNOP: Conventions Nationales d'Objectifs de Prévention
 AFSA: Aides Financières Simplifiées en Agriculture

Le recrutement des infirmiers

En lien avec la réforme de la Santé au Travail, le fonds national de santé au travail a permis de financer en 2015 le recrutement de 25 nouveaux infirmier(e)s (116

infirmiers dans le réseau fin 2015 contre 91 fin 2014).

116 infirmiers dans le réseau SST MSA



La valorisation des actions SST

Par **Frédérique Jacquet-Libaude**, responsable du Département Valorisation des Politiques Sociales (DVPS) et **Frédéric Pomykala**, responsable du service promotion des politiques sociales

SIMA

La version 2015 du stand MSA au SIMA a été conçue par le DVPS en collaboration avec la direction de la SST. L'objectif étant de sensibiliser à divers risques.

Le visiteur se voyait proposer un parcours ludique et attractif composé de jeux et animations.

Une entrée par le jeu des 20 erreurs dont l'objectif est de sensibiliser sur tous les risques inhérents à l'activité sur une exploitation agricole.

Le visiteur enchaînait ensuite avec 2 jeux spécifiquement dédiés au risque phytosanitaire :

▶ Le phyto code élaboré sur le modèle du code de la route comporte une série de questions sur les risques liés à l'utilisation des produits chimiques, la réglementation, l'équipement etc...

▶ Le phyto touch permet lui de simuler de façon exhaustive l'aménagement d'un local phyto réglementaire jusqu'au rangement des produits.

Dernière animation, le Tracto-route, qui reproduit en miniature des situations réelles auxquelles sont confrontés au quotidien des exploitants sur les machines : manœuvres à côté d'une ligne à haute tension, demi-tour dans des situations compliquées...

Sur chaque jeu les visiteurs étaient accompagnés par des conseillers en prévention des MSA pour dialoguer sur le risque et la prévention.

ZOOM ssa.msa.fr

▶ Quelle action ?

En 2015 le site ssa.msa.fr a été repensé dans son intégralité. Il demeure dans ses fondamentaux une base documentaire complète à destination de toutes les personnes qui recherchent des informations sur la santé-sécurité au travail dans le secteur agricole.

L'objectif était de mettre l'accent sur l'actualité SST du secteur agricole et de valoriser les actions locales menées par les MSA (cartographie).

▶ Pour qui ?

Le nouveau site a été conçu pour répondre davantage aux besoins des professionnels de la SST en demande d'informations régulières sur le secteur : les ensei-

SIMA	
21 conseillers en prévention MSA mobilisés	32 personnes de la CCMSA

Sur le stand également, un espace réservé aux adhérents qui souhaitaient être mis en relation directe par Skype avec des conseillers CCMSA sur des questions relatives à la retraite et à la santé.

Bilan : 1803 visiteurs sont venus sur le stand MSA et 27 adhérents ont utilisé l'espace qui leur était réservé.

Expérimentation offre de service DUERP* pour les TPE

L'expérimentation de l'offre de service SST DUERP avec les MSA Beauce Cœur de Loire et Berry Touraine lancée en 2014 auprès des TPE a permis à 9 préventeurs de bâtir une méthodologie et des outils pour identifier les besoins des TPE, promouvoir l'offre et réaliser des formations.

*DUERP : Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels

“3750 TPE contactées en moins de 5 mois, 32% ont répondu et leurs besoins ont pu être qualifiés pour leur proposer les offres MSA. Sur ces 32%, 78% sont de nouvelles entreprises.”

Supports d'information

Le DVPS a continué à remplir son rôle de coordination éditoriale pour concevoir différents supports de promotion et d'information dont les bulletins SUMER, le Bilan du Plan 2011-2015 et le rapport annuel 2014. Le DVPS a également assuré la diffusion à tous les partenaires.

gnants agricoles, les animateurs sécurité, les membres CHSCT/CPHSCT.

De plus, ces professionnels ont la possibilité de s'inscrire à une newsletter qui présente les dernières actualités.

▶ Quels sont les résultats obtenus ?

Depuis l'ouverture du site à l'occasion du SIMA en février 2015, le nombre de visiteurs sur l'année 2015 a été de plus de 115 000 avec plus de 155 000 pages vues.

A fin 2015 le nombre d'abonnés à la newsletter est supérieur à 2000.

La prévention auprès des exploitants agricoles dans les départements d'Outre-Mer

Le dispositif de prévention des risques professionnels concernant les exploitants des quatre départements d'outre-mer (Martinique, Guadeloupe, Réunion, Guyane) est mis en œuvre depuis 2006.

En 2015, l'effectif théorique des préventeurs dédié aux 4 CGSS est de 3 ETP.

L'effectif théorique des médecins du travail dédié aux 4 CGSS est de 0,5 ETP.

Les tableaux d'activité des 4 CGSS

Population agricole suivie

4 CGSS	NOMBRE
Nombre de chefs d'exploitation ¹	18 792
Nombre de conjoints chefs d'exploitation	3 365
Aides familiaux	1 125
TOTAL 4 CGSS	23 282

¹Dont 734 nouveaux installés.

Source : rapports d'activité 2015 des CGSS.

Les actions de prévention

4 CGSS	NOMBRE DE JOURS	% DU NOMBRE DE JOURS
Etudes mesures et enquêtes ²	247	48%
Formation	157	30%
Actions de valorisation	48	9%
Documentation	24	5%
Réunions légales	15	3%
Actions financières	14	3%
Evaluation	12	2%
TOTAL 4 CGSS	517	100%

²Intervention en entreprise, diagnostic de prévention, analyse de poste, suivi de projet, groupe de travail en entreprise, conseil technique, étude, enquêtes.

Source : rapports d'activité 2015 des CGSS.

Les CGSS ont prioritairement travaillé sur les ADN (68%), notamment à la prévention des TMS (plus d'un tiers du temps dévolu aux ADN). Le risque chimique vient en seconde position.

Concernant les AMI, elles ont consacré 32% de leur activité PSST à ces priorités dont un tiers à l'AMI ensei-

gnement agricole et un tiers à l'AMI travailleurs vieillissants.

Les CGSS ont décliné prioritairement leur offre de prévention en direction des exploitants des secteurs cultures ou élevages d'animaux.

Exemples d'actions locales menées par les CGSS

► Martinique

Prévention des risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires

Organisation de rencontres sur la sensibilisation à la prévention des risques professionnels en agriculture dans le cadre des certificats individuels pour l'application des produits phytopharmaceutiques, en collaboration avec la Chambre d'Agriculture, pour les exploitants agricoles ainsi que pour les jeunes dans les lycées professionnels agricoles.

Inciter les entreprises de petites tailles à mettre en place un outil d'auto évaluation sur leur mode de Management de la Prévention des risques professionnels

Tous les mois, des "Rendez-vous de la Prévention" ont été organisés et animés, pour présenter les enjeux et les outils d'auto évaluation "Management de la Prévention des risques professionnels" aux exploitants agricoles. Ces derniers ont été ensuite invités à désigner des personnes-ressources au sein de leurs exploitations, pour participer à des "Ateliers pédagogiques" destinés à l'appropriation des outils ainsi qu'à la compréhension des objectifs.

Décliner les messages forts sur les "bases" de la prévention des Troubles Musculo Squelettiques en entreprises et exploitations

Formation de moniteurs PRAP (prévention des risques liés à l'activité physique), sur les exploitations agricoles.

► Réunion

Prévention des risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires

Tenue d'un stand sur la thématique "prévention des risques professionnels" et animation d'une conférence sur le sujet de la prévention des risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires lors de la journée technique d'information "Produire Autrement" du 21 mai 2015 organisée par l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole de Saint-Paul dans le cadre des programmes nationaux Ecophyto et Ambition Bio.

Prévention des risques liés à la manipulation et à la contention des bovins

Organisation et animation d'une semaine de formation du 13 au 17 avril 2015 sur le thème de la manipulation et de la contention des bovins en partenariat avec le Groupement de Défense Sanitaire de La Réunion et la MSA de Lorraine.

Accompagner les nouveaux installés dans la prévention des risques professionnels

Interventions de sensibilisation à la prévention des risques professionnels auprès des futurs exploitants agricoles lors des stages préparatoires à l'installation.

► Guyane

Prévention des risques liés à la conduite d'engin

Organisation de 3 sessions de formation sur la conduite d'engin en sécurité pour les exploitants agricoles Guyanais avec la participation d'un ancien technicien de la chambre d'agriculture et la collaboration d'un formateur spécialisé. Des exploitants ont mis à disposition leurs engins et leurs exploitations.

Participation à la 10ème édition du salon régional de l'agriculture

Tenue d'un stand sur le salon régional de l'agriculture du 17 et 18 octobre 2015 avec un accueil dédié aux

exploitants où les actions de prévention de la CGSS étaient présentées.

Sensibilisation et information des exploitants sur la Santé Sécurité au Travail

Parution de 3 numéros de "Prévenir Ensemble Agri", lettre d'information pour la Santé Sécurité au Travail, avec des articles sur la prévention du renversement de tracteur, le travail en hauteur dans le secteur agricole, l'hygiène de vie au travail, la manipulation des produits phytosanitaires en sécurité, les effets néfastes des vibrations sur la santé.

► Guadeloupe

Prévention des risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires

Intervention de la CGSS dans les stages certificat individuel organisés par la Chambre d'Agriculture auprès d'une centaine de personnes.

Prévention des Troubles Musculo Squelettiques

Suivi des actions de prévention des TMS menées dans le secteur du maraîchage.

Sensibiliser les exploitants aux Risques Psycho Sociaux

Identification des besoins en prévention des RPS et suivi des exploitants.



Avec le ssa.msa.fr, trouvez toute l'actu SST dont vous avez besoin

Le site Internet SSA de la MSA, c'est l'assurance :

- d'avoir accès rapidement aux supports SST les plus complets,
- d'avoir des informations fiables et actualisées,
- d'être au courant de l'actu et des nouveautés.

ssa.msa.fr, la bibliothèque en ligne
de la prévention agricole



www.ssa.msa.fr



L'essentiel & plus encore

La MSA intervient pour la Santé-Sécurité au Travail des exploitants, salariés, employeurs et chefs d'entreprises agricoles. Elle agit pour améliorer les conditions de travail et prévenir les risques en agriculture.

Les conseillers en prévention, les médecins du travail et les infirmiers de santé au travail sont là pour aider les professionnels agricoles à trouver des solutions de prévention adaptées à leur situation.



ssa.msa.fr

La bibliothèque en ligne
de la prévention agricole